

Égalité Fraternité

Rapport d'activité des services de l'État 2021



ÉDITORIAL

Véritable exercice de transparence, le rapport annuel d'activité des services de l'État est destiné à toutes celles et ceux qui s'intéressent à l'action publique dans le département d'Indre-et-Loire. Partenaires des collectivités territoriales, du monde associatif ou de l'entreprise, responsables locaux ou citoyens simplement curieux y trouveront de quoi s'informer et s'interroger sur l'action de l'État territorial, suivant le principe énoncé par la Déclaration des droits de 1789 selon lequel « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».



Si elle s'inscrit dans la longue durée de nos institutions, cette exigence de clarté et d'intelligibilité de l'action de l'État est aujourd'hui également renouvelée par la

défiance exprimée par nos concitoyens envers les pouvoirs publics. Quel que soit son mode d'expression, celle-ci nous commande à la fois de nous montrer plus efficaces et de mieux expliquer le sens de notre action.

Dans la période que nous traversons, marquée par la succession et l'intensification des crises qui touchent notre santé, notre environnement ou même ce lien si particulier qui nous unit en tant que citoyens d'une même nation, l'État a toujours répondu présent. Aux côtés des professionnels de santé, les services de l'État sont ainsi restés mobilisés tout au long de la crise sanitaire pour organiser les campagnes successives de dépistage et de vaccination, pour assurer le fonctionnement des services publics et pour répondre aux inquiétudes, aux interrogations et parfois aux colères exprimées par celles et ceux dont le quotidien avait été bouleversé par la pandémie.

Peut-être la crise sanitaire traversée ces deux dernières années aura-t-elle ainsi permis aux agents de l'État de montrer leur meilleur visage : celui d'un État chargé d'importantes responsabilités régaliennes et de faire respecter la loi mais en même temps d'un État attentif aux besoins du territoire, aux difficultés rencontrées par ses habitants, et prêt à adapter son action aux réalités du terrain, comme l'illustrent les nombreux exemples concrets détaillés dans le présent rapport.

Soucieux de garantir par son intervention la plus grande équité possible entre les territoires urbains ou ruraux, entre nos concitoyens les plus fragiles ou les plus favorisés, ou encore entre les générations qui ont fait de notre pays ce qu'il est et celles qui en feront ce qu'il sera demain, l'État demeure par excellence le garant de l'intérêt général.

L'année 2021 aura donc été marquée par les efforts liés à la gestion de crise mais aussi par tout le travail de mise en œuvre du plan « France Relance », qui a permis à notre pays de rebondir rapidement. Au-delà de ces grands chantiers, les services de l'État ont rempli avec constance et détermination l'ensemble de leurs missions, dont vous trouverez le détail dans les pages qui suivent.

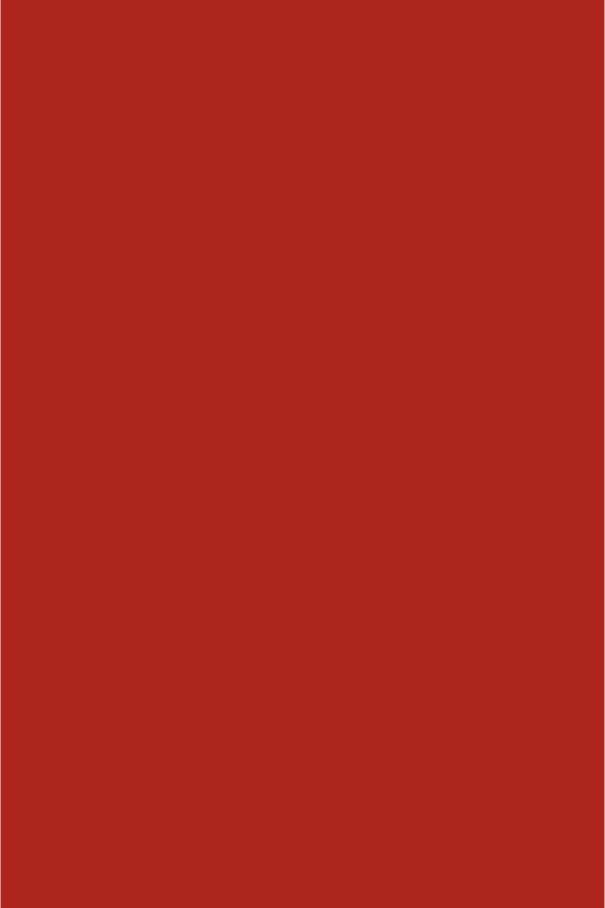
Si l'année 2022 s'est ouverte dans un nouveau contexte de menaces – qu'elles soient d'ordre géopolitique, écologique ou économique – vous pourrez toujours compter sur l'engagement et la mobilisation des services de l'État.

Marie LAJUS Préfète d'Indre-et-Loire

TABLE DES MATIÈRES

| 1. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE | 7 |
|--|----------|
| 1.1. La protection des salariés | 7 |
| 1.1.2. Promouvoir l'insertion par l'activité économique | 8 |
| 1.1.3. Structurer et coordonner l'ensemble des acteurs de l'emploi | 8 |
| 1.2. Cohésion sociale | 9 |
| 1.2.1. La protection des personnes vulnérables | 9 |
| 1.2.2. Le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvr | eté |
| 1.2.3. Éducation / jeunesse : Le service national universel (SNU) | |
| 1.2.4. Culture et patrimoine | 14 |
| 1.3. Soutien aux collectivités et cohésion territoriale | |
| 1.3.1. L'agenda rural | |
| 1.3.2. Politique de la ville et renouvellement urbain | |
| 1.3.3. Maintenir des services au plus près de la population | |
| 1.3.4. Une contractualisation revisitée | |
| 1.3.5. Le soutien financier de l'État aux collectivités territoriales atteint des reco | rds |
| 2. SÉCURITÉ ET LIBERTÉ | 27 |
| 2.1. La sécurité au quotidien | 27 |
| 2.1.1. Lutter contre toutes les formes de délinquance | |
| 2.1.2. Lutter contre les violences faites aux femmes | ∠, 30 |
| 2.1.3. Lutter contre les violences scolaires et le harcèlement | |
| 2.1.4. Prévention et protection sanitaires : une gestion efficace de la pandémie | |
| 2.1.5. La sécurité des milieux | |
| 2.1.6. La sécurité alimentaire, animale et la protection du consommateur | |
| 2.1.7. La sécurité routière | |
| 2.2. Citoyenneté et laïcité | |
| 2.2.1. Élections et démocratie | |
| 2.2.2. Faire vivre les valeurs de la République | |
| · | |
| 3. ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE | 51 |
| 3.1. Enjeux et protection de la biodiversité en Indre-et-Loire | 51 |
| 3.1.1. La protection des forêts contre les incendies | 51 |
| 3.1.2. La régulation des populations de sangliers | |
| 31.3. La Loire | |
| 3.1.4. Projets d'aménagement, digues, prévention des risques | 53 |
| 3.2. Soutien au monde agricole | |
| 3.2.1. La mise en œuvre de la Politique agricole commune | |
| 3.2.2. L'impact du réchauffement climatique et de la sécheresse | |
| 3.2.3. L'impact des intempéries | |
| 3.2.4. L'accompagnement des élevages en difficulté | |
| 3.3. L'enjeu de la collecte, du traitement et de la revalorisation des déchets | |

| 4. L'ÉTAT LOCAL RÉORGANISÉ POUR PLUS DE TRANSVERSALITÉ59 |
|--|
| 4.1. La création de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités59 |
| 4.2. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport59 4.3. La réorganisation territoriale du réseau des finances publiques et la mise en œuvre de la « démétropolisation » |
| 4.4. Un Secrétariat Général Commun Départemental mutualisé et interministériel |
| 1. FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN ENJEU MAJEUR64 |
| 1.2 Le dispositif « Ma prime Renov » |
| 1.4 L'ADEME au service du Plan de relance : la décarbonation de l'industrie |
| 2. LA RELANCE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES73 |
| 2.1 La protection du tissu économique et social face à la crise |
| 2.3 Focus rénovation patrimoniale de la chapelle Saint-Hubert78 |
| 3. LA RELANCE AU SERVICE DU MAINTIEN DE LA COHÉSION SOCIALE79 |
| 3.1 Focus sur le plan « 1 jeune 1 solution » |
| 4. DE NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION ET DE GOUVERNANCE84 |
| Trombinoscope des services de l'État |





1. COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

1.1. Garantir l'emploi

En période de crise, la protection des salariés et la préservation du tissu d'emploi local demeurent des priorités des services de l'État, pour accompagner les acteurs du territoire dans les épreuves et leur permettre de rebondir.

1.1.1. La protection des salariés

Parce que la compétitivité des entreprises ne saurait être acquise sans relations de travail apaisées et sans négociation collective ambitieuse, l'État assure, au titre de ses attributions régaliennes, la protection de l'emploi et des salariés.

En 2021, les services de l'inspection du travail en Indre et Loire ont réalisé 2 147 interventions, soit 8 % de plus qu'en 2020. Plus de la moitié de ces contrôles portent sur la lutte contre le travail illégal, la fraude à la prestation de service internationale (PSI), les risques de chutes de hauteur et l'exposition aux poussières d'amiante, ainsi que sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le dialogue social, le contrôle des établissements SEVESO et, bien sûr, la prévention des risques de contamination par le virus du covid-19 en entreprise. Les secteurs d'activité qui ont été les plus contrôlés par l'inspection du travail, à hauteur de 70 % des interventions, sont l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, la réparation d'automobiles et motocycles, les transports et le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

La crise sanitaire a suscité une mobilisation toute particulière de l'inspection sur la prévention des risques de contamination. Près de 300 contrôles en entreprise ont porté sur le respect des protocoles sanitaires en entreprise et sur la mise en place du télétravail. Ces contrôles ont donné lieu à près de 70 mises en demeure, en particulier dans les hypermarchés et les établissements de restauration rapide, pour non respect des mesures de distanciation, ainsi que dans les établissements bancaires et assurantiels, pour des manquements dans la mise en ceuvre du télétravail. Le contrôle de l'activité partielle a aussi mis à jour certaines fraudes importantes.

L'inspection du travail a également mené plus de 500 enquêtes sur des accidents du travail, des demandes de licenciement de salariés protégés et sur des suspicions de travail illégal. Pour ces enquêtes les services de l'inspection du travail ont pu agir seuls, de leur propre initiative ou sur demande d'un tiers, ou encore en collaboration avec les partenaires du comité départemental anti-fraude (justice, forces de sécurité intérieure, finances publiques, URSSAF, etc). Les enquêtes engagées pour des accidents du travail, dans certains cas graves et mortels, démontrent l'utilité des actions de prévention et de protection menées par l'inspection du travail, notamment pour prévenir les accidents liés à l'utilisation de machines non conformes ou à des chutes de hauteur.

Au total, les quelque 2 000 interventions effectuées en 2021 ont donné lieu à 1 400 procédures : près de 1 000 lettres d'observations, 275 décisions, 68 mises en demeure, 38

procès-verbaux, 13 signalements au parquet et 55 rapports préalables à des mesures administratives.

Au-delà de ses missions du contrôle, l'inspection du travail conseille aussi les employeurs et les salariés sur l'application du droit du travail. Dans ce cadre, elle a répondu à 5 807 demandes en 2021 (+15 % par rapport à 2020), dont plus de 4 200 consistaient à renseigner les salariés sur leurs droits sur les conditions d'exécution de leur contrat de travail (rupture, durée du travail, rémunération) mais aussi sur les risques psycho-sociaux, les conditions de travail ainsi que la maladie, tout particulièrement durant la crise sanitaire.

1.1.2. Promouvoir l'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes éloignées de l'emploi, pour des motifs sociaux ou professionnels, de bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement renforcé pour faciliter leur insertion. Depuis cette année, ce sont plus de 2 700 personnes qui sont accompagnées par 37 établissements au sein desquels travaillent 614 conseillers en insertion. Parmi les bénéficiaires de ce dispositif, on compte 35 % d'allocataires du revenu de solidarité active. Dotée d'un budget de 10,15 millions d'euros en 2021, réparti entre l'État (7,94M€) et le Conseil départemental (2,21M€), l'IAE a vu ses crédits augmenter ces dernières années, ce qui a permis de concrétiser :

- la création de 2 nouvelles structures d'insertion par l'activité économique sur les territoires de Tours et de Loches au travers de l'association Germinal et le groupe SOS;
- la croissance de l'offre d'accompagnement, avec 12 nouvelles initiatives et 20 postes créés dans des structures existantes dans le cadre de l'appel à projets porté par le fonds départemental de l'inclusion.

1.1.3. Structurer et coordonner l'ensemble des acteurs de l'emploi

Le service public de l'emploi en Indre-et-Loire

Sous l'autorité de la préfète, le service public de l'emploi s'attache à renforcer la coordination de tous les acteurs chargés des politiques qui concourent à l'emploi local. Autour des services de l'État, de ses opérateurs et de ses partenaires historiques publics et privés comme Pôle Emploi, sont aussi associés les collectivités locales : le Conseil régional au titre de ses responsabilités pour le développement économique et d'orientation professionnelle, le Conseil départemental en tant que chef de file des politiques d'insertion et la métropole de Tours pour ses actions dans le cadre de la politique de la ville et de son plan local pour l'insertion et l'emploi.

L'instance de pilotage du service public de l'emploi s'est réunie à deux reprises en 2021. En juin, elle a dressé un premier bilan du déploiement des politiques d'emploi (insertion des jeunes, insertion par l'activité économique, activité partielle, contrats aidés, emplois des travailleurs handicapés...) et de formation professionnelle. En décembre, les travaux ont porté sur les projets porteurs d'enjeux sur les territoires (création d'un service public de l'insertion et de l'emploi, projets de cité de l'emploi ou de labellisations « les entreprises d'Indre-et-Loire

s'engagent...) et surtout sur la mise en œuvre du plan de réduction des tensions de recrutement.

Les comités de développement de l'emploi (CODEVE)

Face à la montée des difficultés de recrutement, les comités de développement de l'emploi ont été activés ou réactivés dans les trois arrondissements du département (Tours, Loches et Chinon). Coprésidés par les sous-préfets et les élus du Conseil régional, ils associent les principaux acteurs de l'emploi et les représentants locaux du monde économique. Chaque territoire a identifié quelques priorités sectorielles sur lesquelles se concentre la mobilisation collective, afin d'aider les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin.

1.2. Cohésion sociale

1.2.1. La protection des personnes vulnérables

Lutte contre le sans-abrisme

La crise sanitaire a imposé aux opérateurs qui interviennent sur le terrain de modifier leurs pratiques habituelles pour continuer d'accompagner au mieux les personnes sans-abri dans cette période exceptionnelle. Ainsi les maraudes ont-elles prioritairement veillé à assurer la distribution de nourriture. Le fonctionnement des accueils de jour a aussi été réaménagé, notamment pendant le confinement du printemps 2021, pour s'adapter au mieux aux règles de lutte contre le virus tout en continuant de répondre au besoin de ce public.

Pendant cette période, le nombre de places d'hébergement d'urgence financées par l'État s'est accru pour protéger au mieux les personnes sans-abri, avec la création d'une centaine de places d'hébergement pérenne en 2021 :

| Time | | Nombre de places | | | |
|---------------------------|--|------------------|---------|--------|---------------------------------|
| Type d'hébergement | Type de publics accueillis | Métropole | Amboise | Chinon | Dont places ouvertes en 2021 |
| | Hommes seuls | 61 | | | 0 |
| | Femmes seules ou avec enfant | 14 | | | 0 |
| Centres d'hébergement | Femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants | 20 | 10 | | 10 |
| | Femmes seules , couples ou familles | 72 | | | 0 |
| | Femmes en pré-maternité | 6 | | | 6 |
| | Tout public | 12 | | 3 | 0 |
| | Femmes seules | 12 | | | 6 |
| Places en appartements | Femmes seules ou avec enfant | 39 | | | 0 |
| | Femmes en post-maternité | 14 | | | 14 |
| | Jeunes de moins de 26 ans | 8 | | | 8 |
| | Familles | | | | 49 |
| | Tout public | 272 | 3 | 2 | 2 |
| | 579 | 13 | 5 | 95 | |

À ces places d'hébergement pérenne se sont ajoutées des capacités saisonnières renforcées pour faire face à l'hiver : 20 places au gymnase Racault de la ville de Tours, dédiées à des hommes et des femmes isolés, 25 places pour des hommes seuls ouvertes dans des locaux de la SNCF en partenariat avec l'association Émergence. De même, des places en hôtel ont été fortement mobilisées au premier semestre avant un retour progressif à la normale à l'été 2021.

Enfin, des places d'hébergement d'insertion ont été créées pour des publics à la rue ne faisant plus appel au 115, notamment parce qu'ils sont accompagnés d'animaux domestiques. Le dispositif "La Maison" à Tours Nord a ainsi ouvert 20 places dès fin 2021. Les places pérennes sont ainsi passées de 502 en 2020 à 597 en 2021. Les places saisonnières sont restées stables entre les deux années compte-tenu de la persistance de la crise sanitaire, nonobstant les variations des places hôtelières liées aux périodes de confinement. Le budget consacré à l'hébergement et l'accès au logement des personnes vulnérables a été fortement augmenté, passant d'environ 11,8 millions d'euros en 2020 à 14,3 millions d'euros en 2021.

Protection judiciaire des majeurs

En dehors des mesures de protection exercées par les familles, la politique de protection des publics fragiles s'exerce à travers l'action des associations de protection judiciaires et des mandataires individuels. En Indre-et-Loire, le financement des associations de mandataires judiciaires à la protection des majeurs s'élève à 5 M€, répartis entre trois services. 5 050 mesures de protection ont été prises en 2021.

Pour compléter ce dispositif en faveur des majeurs fragiles d'Indre-et-Loire, 15 mandataires individuels exercent en secteur rural. Fin 2020, une commission a nommé 5 nouveaux mandataires individuels, mais 5 autres ont cessé leur activité cette année. L'enjeu à venir sera de réussir à augmenter dans la durée le nombre de mandataires individuels pour faire face aux besoins.

Prévention des expulsions locatives

Pour éviter que des difficultés d'ordre économique ne viennent remettre en cause l'inclusion sociale de personnes fragiles, les services de l'État proposent un accompagnement dédié. Les commissions locales de prévention des expulsions locatives aident les ménages en difficulté et peuvent offrir une solution de relogement pour les locataires menacés d'expulsion locative qui adhèrent à la démarche.

En réponse à la fragilisation des ménages durant la crise sanitaire, le plan départemental de prévention des expulsions a permis un réexamen de tous les dossiers pour lesquels une expulsion avait été décidée mais n'avait pas pu être mise à exécution avant la crise. L'étude des situations complexes a aussi été renforcée et le recours à des propositions de relogement alternatives a été développé. Enfin, la reprise des expulsions avec le concours de la force publique s'est effectué de façon progressive. En Indre-et-Loire, 176 dossiers ont ainsi été réexaminés et dans les situations sociales les plus fragiles, les expulsions ont été suspendues. Au bilan, on dénombre pour l'année 2021 :

- 820 assignations, dont 73 % dans le parc public et 27 % dans le parc privé ;
- 337 réquisitions de la force publique, dont 70 % dans le parc public ;
- 109 expulsions locatives effectivement réalisées.

Aide alimentaire

Les conséquences de la crise sanitaire ont précipité certains de nos concitoyens dans la précarité et la nécessité de recourir à l'aide alimentaire dispensée par les associations. L'État a accru ses financements pour augmenter cette aide et alloué plus de 53 000€ aux quatre opérateurs d'aide alimentaire intervenant en Indre-et-Loire (FRAPS, Croix Rouge, Banque alimentaire de Touraine et Secours catholique). Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté a financé les investissements de ces opérateurs à hauteur de 250 000 €, permettant notamment l'acquisition de véhicules pour la distribution ainsi que de nouveaux moyens de cartographie et d'ingénierie sociale.

Enfin le pilotage de cette politique a été rénové par le partenariat noué entre le Conseil départemental et le Groupement pour l'amélioration de l'aide alimentaire (G3A), qui travaille désormais à une cartographie précise de l'offre et des besoins.

Commission de surendettement

Les difficultés économiques des ménages ne s'arrêtent pas à leur logement ou à leurs besoins alimentaires. L'État assiste également nos concitoyens tombés dans une situation de surendettement. Les commissions de surendettement s'organisent sous l'égide de la Banque de France et réunissent la préfète, le directeur départemental des finances publiques, le

directeur de la Banque de France, des représentants d'associations (des établissements de crédits et entreprises d'investissement et familiales ou de consommateurs) et des personnalités qualifiées.

En 2021, 1 138 dossiers ont été présentés à la commission, confirmant ainsi la tendance à la baisse observée ces dernières années. Avec 224 dossiers pour 100 000 habitants, la situation en Indre-et-Loire est proche de la moyenne nationale et sensiblement inférieure au ratio régional (267).

1.2.2. Le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

En matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire, 2021 a été une année de consolidation. La stratégie régionale a ainsi été recentrée et stabilisée. Elle se traduit dans le département par de nouvelles actions des acteurs locaux envers les publics concernés, par de nouvelles démarches de contractualisation avec les collectivités et par l'augmentation des crédits versés par l'État aux opérateurs locaux.

En Indre-et-Loire, les services de l'État ont notamment consacré 1,83 M€ à de nouvelles actions portées en partenariat avec les collectivités dans le cadre de dispositifs de contractualisation. Au total, l'engagement de l'État s'élève à environ 2,03 M€, dont 1,13 M€ portés par l'Éducation nationale au titre du dispositif « devoirs faits », du dédoublement des classes de GS/CP/CE1 en zone éducation prioritaire et des petits déjeuners gratuits dans les écoles.

La feuille de route départementale comprend notamment les actions suivantes :

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Indre-et-Loire

Éducation

Continuation du développement du plan rebond porté par la CAF, et notamment le bonus mixité en crèche recoupant largement les QPV : 740 000 € en 2021 sur le département.

Alimentation

Élargissement et simplification du dispositif "cantine à 1 €" (11 collectivités en 2021 contre 1 en 2020), et soutien renforcé aux associations d'aide alimentaire.

Hébergement - logement

Ouverture d'un dispositif d'hébergement d'insertion pour grands marginaux à Tours Nord et soutien à l'entretien ou au développement des lieux d'accueil des gens du voyage sur la Métropole.

Santé

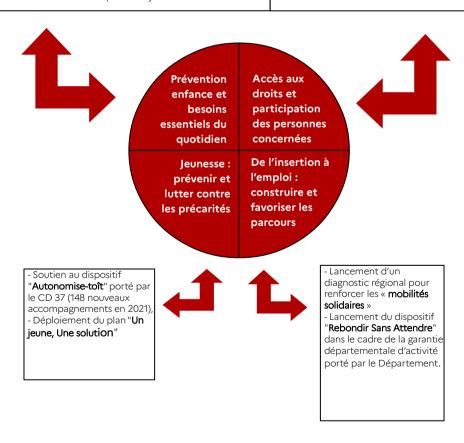
Validation du projet 1000 premiers jour à Amboise pour la création de postes de référents de Parcours Périnatalité et d'une maison des 1000 premiers jours.

Services de proximité

4 Points Conseil Budget couvrant tout le département et qui, en l'absence d'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en Indre et Loire, consacrent une grande partie de l'activité aux litiges locatifs.

Aller vers les citoyens

Développement d'équipes mobiles d'accès aux droits pour des publics résidant dans les territoires ruraux et pour les gens du voyage en dehors des aires d'accueil.



1.2.3. Éducation / jeunesse : Le service national universel (SNU)

Le service national universel est un projet de formation et d'émancipation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire qui concourt à l'affirmation des valeurs de la République et au renforcement de la cohésion sociale et nationale. Par une expérience de mixité sociale et territoriale et par la découverte de nouveaux territoires, de nouveaux métiers et de nouveaux milieux, les jeunes volontaires développent une culture de l'engagement et des compétences qui leur seront précieuses pour leur insertion sociale et professionnelle comme pour leur vie de citoyens.

Ce dispositif, pensé comme l'aboutissement d'un parcours citoyen débuté à l'école primaire, s'organise en trois phases : un séjour de cohésion, une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures et un engagement volontaire optionnel d'au moins 3 mois (service civique, réserves opérationnelles, sapeurs-pompiers volontaires, corps européen de solidarité, etc.)

A l'été 2021, 152 jeunes Tourangeaux ont participé à un séjour de cohésion dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loire, du Loiret, du Gard ou du Gers. A leur retour, ces jeunes se sont engagés dans leur mission d'intérêt général auprès de l'une de nos 57 structures partenaires parmi lesquels le groupement de gendarmerie et le service départemental d'incendie et de secours accueillent le plus grand nombre de volontaires. Les services de l'État organisent également l'accueil d'environ 200 jeunes venus d'autres départements pour réaliser leur séjour de cohésion en Indre-et-Loire.

Les actions de communication ont également été renforcées avec le concours des acteurs de la politique de la ville, notamment pour mieux faire connaître le service national universel auprès des jeunes originaires des quartiers de la politique de la ville, encore sous-représentés dans le dispositif.

1.2.4. Culture et patrimoine

L'État, à travers la direction régionale des affaires culturelles, soutient la culture à travers deux politiques majeures : d'une part, en œuvrant pour la protection et la valorisation de notre patrimoine et d'autre part en soutenant la création artistique et la transmission des savoirs.

Le département compte 873 monuments historiques classés ou inscrits ainsi qu'un site naturel et culturel, le val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La protection et la valorisation de ce patrimoine font intervenir un grand nombre d'acteurs et d'outils, depuis les documents d'urbanisme, qui garantissent la protection de ces espaces naturels et culturels, jusqu'aux plans de sauvegarde et de mise en valeur dédiés à certains sites remarquables. Lorsqu'il n'est pas lui-même en responsabilité, l'État accompagne les propriétaires des monuments, notamment par la prise en charge à 50 % des études de diagnostic préalables aux opérations de restauration. L'engagement de l'État en la matière s'est ainsi élevé, en 2021, à 4,09 M€, répartis entre l'archéologie, l'architecture, le patrimoine, les archives et les musées. En outre, la cathédrale Saint-Gatien de Tours, monument historique d'État, a bénéficié de 4,46 M€ consacrés sa restauration, dans le cadre du plan de relance. S'y ajoute la subvention exceptionnelle de 2,16M€ consacrée à la restauration de la chapelle Saint-Hubert du château royal d'Amboise. Au-delà de la protection du patrimoine, ces restaurations contribuent aussi au développement économique et culturel des territoires, ainsi qu'au maintien de l'emploi artisanal et touristique.

Le soutien à la création artistique et à la transmission passe quant à lui par d'importants engagements financiers au profit des centres nationaux du territoire, dramatique et chorégraphique, ainsi qu'à l'Opéra de Tours. Le montant de l'ensemble des subventions dans ces domaines a atteint 8.52 M€ en 2021.

Au-delà de ces initiatives institutionnelles et pour favoriser l'accès de toutes et tous à la culture, l'État a également fortement soutenu en 2021 la création de micro-folies. Proposant des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants, sans infrastructure particulière (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, etc.), les micro-folies offrent aux usagers un accès gratuit aux contenus du musée numérique, aux collections nationales de 12 établissements partenaires et à plusieurs collections régionales et européennes. Avec trois structures créées en 2021 à Epeigné-les-Bois, Bourgueil et Saint-Pierre-des-Corps, le département d'Indre-et-Loire compte désormais 5 micro-folies. Cette action continuera de se déployer en 2022 pour soutenir en priorité les collectivités dotées d'un quartier de reconquête républicaine ou labellisées « petites villes de demain ».

1.3. Soutien aux collectivités et cohésion territoriale

1.3.1. L'agenda rural

Feuille de route gouvernementale en faveur de la ruralité, l'agenda rural vise à favoriser le développement des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants.

L'agenda rural s'articule autour de quatre priorités déclinées en 181 mesures :

- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux :
- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- appuyer les élus ruraux dans leur action.

Les mesures de l'agenda rural couvrent l'ensemble des champs des politiques publiques, dans une logique interministérielle : la labellisation des espaces « France Services » (80 % se situant dans les territoires ruraux), les mesures en faveur des commerces et des cafés en milieu rural, le développement du numérique, l'accès aux soins, le soutien aux petites lignes ferroviaires et le déploiement de la politique de sécurité au quotidien. Acteurs privés essentiels au développement des territoires ruraux, des groupes tels que La Poste et Orange s'impliquent également dans les travaux de l'agenda rural, au plan national comme au plan local.

Une stratégie départementale pour le département a été préparée avec les élus puis adressée à l'agence nationale de la cohésion des territoires en mars 2021. Elle a retenu 47 des 181 mesures nationales. Sous l'égide de M. Philippe François, souspréfet de Loches et référent départemental pour l'agenda rural, un suivi particulier de ces mesures est assuré avec tous les acteurs concernés lors des réunions du comité de relance et de cohésion des territoires, lieu d'échange privilégié autour de ces propositions ou lors de séances de travail avec les responsables locaux de l'association des maires ruraux.

1.3.2. Politique de la ville et renouvellement urbain

La politique de la ville mobilise des budgets spécifiques en faveur des habitants de territoires infra-urbains identifiés comme prioritaires dans toute la France, ce sont les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV). Pour pallier les inégalités sociales, la politique de la ville est actuellement organisée par des contrats de ville qui ont été prorogés jusqu'en 2023 et dont les résultats et les avancées sont en train d'être évalués, la préparation des prochains contrats étant par ailleurs amorcée.

Le département d'Indre-et-Loire compte deux contrats de ville : le plus large couvre les 10 QPV situés au sein de Tours Métropole Val de Loire (CA Tours (Plus)) ; le second couvre les 2 QPV de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Les derniers chiffres officiels de 2018 recensent 37 250 habitants en QPV dans le département. Le total de l'enveloppe dédiée à la politique de la ville, issu du BOP 147 sous ses différentes formes, s'élevait à 2,21 M€ avant la pandémie a été portée à 2,99 M€ en 2021 et s'élèvera à 3,70 M€en 2022.

Les services de l'État chargés de la politique de la ville travaillent en étroite collaboration avec les partenaires des quartiers pour impulser et soutenir les dynamiques locales en faisant toujours preuve d'agilité et de réactivité pour répondre aux besoins des habitants. En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, puis à nouveau en 2021, les contrats de ville ont ainsi été étoffés par de nouveaux dispositifs en faveur des habitants comme les « Quartiers d'été », les « Quartiers d'automne » ou les « Quartiers jeunes solidaires », pour lesquels les services de l'État ont travaillé avec les acteurs locaux pour proposer de nouvelles activités aux quartiers perturbés par la crise sanitaire.

L'augmentation du soutien financier de l'État aux initiatives dans ces territoires a permis le déploiement d'actions d'ampleur pour le territoire :

- la labellisation et financement de la Cité éducative de Joué-les-Tours (financement de l'État à hauteur de 140 000€ par an) ;
- la labellisation et financement d'une Cité de l'emploi, qui sera portée par Tours Métropole Val de Loire (100 000€ par an) ;
- la labellisation, en début d'année 2022, du projet de Cité éducative de ville de Tours pour le quartier du Sanitas (345 000€ par an);
- des initiatives quartiers d'été et quartiers jeunes solidaires (261 366€ par an);
- le recrutement de 42 adules-relais pour mener des actions de médiation sociale, scolaire et de tranquillité publique ainsi que 9 recrutements en cours pour les bataillons de prévention (pour un total de 51 postes subventionnés à hauteur de 869 000€);
- 10 postes FONJEP subventionnés à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire visant à faciliter l'emploi d'un salarié qualifié (78 804€ par an).

Une approche « sur-mesure » pour la rénovation urbaine

En décembre 2021, l'État, à travers l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), a augmenté de 8M€ sa participation aux opérations de renouvellement

urbain conduites dans la métropole de Tours, portant ainsi son engagement à 56,9 M€ pour un total d'investissements de 250 M€. Cette décision consacre le travail approfondi réalisé avec les collectivités au profit du confort de vie et de la sécurité des habitants mais également de la transformation en profondeur des quatre quartiers prioritaires du Sanitas, Maryse Bastié, La Rabière et La Rabaterie :

- Le Sanitas: le projet est enrichi d'une nouvelle opération d'aménagement du secteur Saint-Paul avec une large place réservée à la nature ainsi que la création de deux nouveaux équipements (une Cité éducative sur le secteur Pasteur et un centre social sur le secteur Marie-Curie). Il est par ailleurs envisagé de rénover la tour du CROUS pour conduire une opération de logement mixte.
- Maryse Bastié bénéficie d'une aide très significative de 5,5M euros pour la restructuration du groupe scolaire Mermoz-Bastié, qui participe au plan de rénovation des écoles conduit par la ville de Tours, avec l'objectif d'y développer de mixité sociale.
- La Rabaterie reçoit une aide accrue pour conduire l'opération de requalification du centre commercial et accueillir de nouveaux équipements publics, économiques et des logements privés, avec une part plus importante réservée à la nature.
- La Rabière enfin, bénéficiera dans ce cadre d'une refonte du centre commercial auquel sera adjoint un centre de santé.

Le projet peut désormais entrer en phase opérationnelle avec une attention particulière à la concertation avec les habitants.

Rénovation thermique et aides de l'État

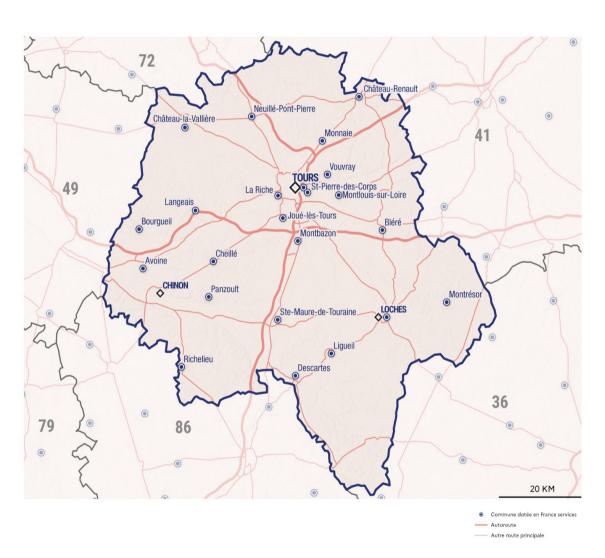
Avec 22,5 M€ d'aides à l'amélioration de l'habitat privé, complétés de 7,98 M€ de certificats d'économie d'énergie (C2E), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a constitué un puissant levier de relance de l'économie, en générant 68,8 M€ de travaux pour l'artisanat local du bâtiment dans le département.

Les aides du dispositif « Mon Projet Anah » ont permis à 340 propriétaires occupant leur logement, aux revenus modestes, de concrétiser un projet global de rénovation énergétique, d'adapter 275 logements à l'état de santé de leur occupant (grand âge, handicap...) et de remédier à l'insalubrité de 10 logements. Cette politique a été renforcée par l'élargissement du dispositif « Ma Prime Renov », financée par le plan de relance.

Enfin, l'ANAH a aidé 14 bailleurs à remettre un bien dégradé sur le marché en contrepartie d'un engagement à louer à des locataires dotés de faibles revenus. Cette action a particulièrement porté ses fruits sur la commune de Chinon, seule ville labellisée « Action cœur de ville » en Indre-et-Loire, avec 8 logements remis en location.







1.3.3. Maintenir des services au plus près de la population

Le réseau « France Services » en Indre-et-Loire

Le réseau France Services permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'y être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien, parallèlement au développement des services publics dématérialisés qui permet un accès autonome et à toute heure.

Dans chacun des espaces « France Services », deux agents d'accueil au minimum sont disponibles pour faciliter et accompagner les démarches et formalités administratives. Pour résoudre les situations plus complexes, les agents bénéficient de l'appui de correspondants issus du réseau des différents partenaires nationaux (La Poste, Pôle emploi, la CNAF, CNAM, CNAV, la DGFiP, les administrations de l'État). Au-delà des formalités administratives, les usagers peuvent également accéder à des postes informatiques en libre-service et être reçus individuellement pour faire le point sur leur situation dans un espace de confidentialité.

Le déploiement des espaces « France Services » dans le département rencontre un grand succès et se poursuit. L'Indre-et-Loire, initialement dotée de 25 France Services, bénéficiera de 3 structures supplémentaires pour soutenir des projets portés dans l'est-tourangeau (Monnaie, Vouvray et Saint-Pierre-des-Corps).

En 2021, six maisons des services au public se sont transformées, ont étoffé leur offre de services et ont été labellisées « France Services » (Avoine, Montrésor, Montbazon, Neuillé-Pont-Pierre, Panzoult et Tours Sud). En outre, deux autres structures nouvellement créées ont été labellisées à La Riche (au 1er avril 2021) et à Tours, dans le quartier du Sanitas (au 1er octobre 2021). Ces 8 nouvelles structures labellisées permettent d'améliorer l'accès aux services publics dans le département, avec un total de 27 espaces « France Services » accessibles en avril 2022.

Le label « France Services » est décerné à l'issue d'un audit réalisé par l'AFNOR certifiant le respect d'un cahier des charges précis de qualité de l'accueil. La qualité des espaces « France services » est mesurée par le pourcentage des démarches finalisées dès la première visite de l'usager dans un espace « France Services », lui évitant donc des démarches supplémentaires. Au plan national, l'objectif de satisfaction est fixé à 80 %; en Indre-et-Loire, ce taux s'établit à 79,75 % en 2021.

Après une année 2021 consacrée à la poursuite du déploiement, les perspectives pour 2022 sont celles de la mise en place d'une animation de réseau au niveau départemental favorisant l'amélioration de la qualité de service.

Le maintien de la présence postale

Le Groupe La Poste accueille dans ses locaux deux espaces « France Services » (à Montrésor et Neuillé-Pont-Pierre). Les relations avec le groupe s'inscrivent également dans la commission départementale de présence postale territoriale, instance de concertation et d'information entre La Poste, les élus et l'État.

À l'occasion de rencontres régulières (4 en 2021), la commission est informée par La Poste de ses projets et doit s'assurer de l'application du contrat de présence postale signé par l'association des maires de France, l'État et le groupe La Poste en 2020.

1.3.4. Une contractualisation revisitée

Année de contractualisations, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du plan de relance, par la préparation du contrat de plan État-région pour la période 2021-2027 et par l'élaboration des onze contrats de relance et de transition écologique établis à l'échelle des intercommunalités du département.

Le contrat de plan État-région

Le protocole d'accord relatif au contrat de plan établi entre l'État et le conseil régional Centre-Val de Loire a été signé le 7 mars 2022, au terme de plus d'une année de travail et d'une procédure de consultation locale approfondie lancée en février 2021. Il est articulé autour de trois priorités qui reflètent la vision stratégique partagée par l'État et le conseil régional :

- renforcer l'attractivité du territoire ;
- renforcer la cohésion territoriale et sociale ;
- accélérer la transition écologique et énergétique, avec 30 % de crédits dédiés à cette thématique, soit deux fois plus que dans le précédent contrat.

Boussole stratégique pour le développement des territoires ruraux comme urbains, les orientations du contrat de plan État-région se retrouvent dans les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), qui veillent à la cohérence géographique et à la convergence des financements européens, nationaux et locaux pour tous les territoires.

Le nouveau CPER s'accompagne en outre d'un accord régional de relance, destiné à décliner dans les territoires une partie des crédits du plan « France Relance » déployé par l'État en 2021 et en 2022 pour soutenir et orienter la reprise de l'activité économique.

Les moyens financiers engagés par l'État et le conseil régional pour l'ensemble du contrat de plan 2021-2027 s'élèvent à 416,13 M€ pour l'État et 476,47 M€ pour le conseil régional. Ils permettent notamment de financer les études pour la nouvelle ligne de Tram de Tours (4,6 M€].

Les contrats de relance et de transition écologique

Le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet territorial de relance et de transition écologique structuré à court, moyen et long terme, dans les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les acteurs et se traduisent de manière opérationnelle dans les contrats de relance et de transition écologique. Conclus pour six ans, complétés par des annexes financières annuelles et modifiables par avenants, ces contrats sont désormais le mode privilégié de relation entre l'État et les collectivités territoriales pour le financement de projets de territoires. Ils visent à simplifier les dispositifs existants de contractualisation pour donner plus de transparence, plus de lisibilité et donc plus de poids aux engagements de l'État pour les territoires.

En accord avec l'ensemble des responsables locaux, il a été décidé en Indre-et-Loire de conclure un contrat de relance et de transition écologique pour chacune des onze intercommunalités du département. Cet échelon intermédiaire doit permettre de structurer les projets d'avenir à une échelle cohérente avec les besoins du territoire et les attentes exprimées par les habitants. Les actions retenues dans le cadre du CRTE se sont donc appuyées sur la réalisation de diagnostics et de projets de territoires, permettant de souligner les forces, les faiblesses ainsi que les dynamiques à l'œuvre au sein de chaque intercommunalité.

Dans ce cadre l'État s'est engagé à :

- soutenir les projets structurants identifiés comme des priorités communes pour l'État et pour la collectivité ;
- faciliter la coordination des financeurs sur chaque projet ;
- favoriser l'accompagnement et l'ingénierie des projets de territoire.

Chacun des onze contrats de relance et de transition écologique a également été signé par les présidents des exécutifs régional et départemental, qui se sont engagés à apporter leur concours, chacun dans leurs domaines de compétences, aux actions inscrites dans les CRTE. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des CRTE s'appuie sur une gouvernance ad hoc associant l'ensemble des financeurs et des parties prenantes.

L'élaboration des onze contrats de relance et de transition écologique a conduit les services de l'État à examiner près de 1500 projets présentés par les collectivités, afin de déterminer leur caractère structurant. Au total, 620 projets ont été retenus dans le CRTE.

Des outils de revitalisation ciblés (Action cœur de ville, Petites villes de demain)

Dans le département, 17 communes dont la vitalité est considérée comme essentielle à l'équilibre du territoire font l'objet d'une attention particulière via les programmes « Action Cœur de ville » et « Petites villes de demain », afin d'y conduire des actions de revitalisations reposant à la fois sur le cadre de vie, les commerces et l'habitat.

Depuis 2018, Chinon est ainsi la plus petite commune de France soutenue par le programme « Action Cœur de ville », dédiée aux villes-moyennes et aux pôles d'équilibre. Avec près de 5 Md€ prévus par l'État au niveau national, ce programme accompagne la commune dans ses projets de réhabilitation du centre ancien à hauteur d'1,3 M€ sur cinq ans. En 2021, les premiers aménagements financés dans le cadre d'Action Cœur de ville ont pu être inaugurés, à l'image du nouvel espace Paul-Huet, financé à 30 % par l'État. En 2021, seize communes ont également adhéré au nouveau programme « Petites villes de demain », créé pour accompagner les communes en perte de vitesse démographique dont la vitalité est pourtant essentielle à l'équilibre du territoire. Au-delà d'un soutien accru de la part de l'État pour des opérations de revitalisation et de réhabilitation de logements e du cadre de vie, le programme comprend également le recrutement, au sein des équipes municipales, d'un poste de chef de projet financé à 75 % par l'État, afin de renforcer les capacités d'ingénierie territoriale et de suivi de projet des collectivités partenaires.

La création d'une deuxième ligne de tramway dans la métropole de Tours

Les élus de la métropole et le syndicat des mobilités de Touraine ont lancé en 2020 la réalisation d'une deuxième ligne de tramway dans la métropole tourangelle. L'État soutient ce projet d'infrastructures auquel il est prévu de consacrer 42M€ dans le cadre du contrat de plan État-région, dont 4,6M€ ont déjà été dépensés pour financer des études préalables à la réalisation des travaux.

Par ailleurs, les services de l'État accompagnent le maître d'ouvrage pour garantir la sécurité juridique du projet à chacune de ses étapes. Sous l'autorité de la préfète et en présence des élus et de leurs représentants, des réunions régulières sont organisées pour valider les grandes orientations du projet, coordonner les procédures administratives et examiner les difficultés juridiques. Les services de l'État chargés de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine contribuent activement à ce projet structurant.

1.3.5. Le soutien financier de l'État aux collectivités territoriales atteint des records

Le soutien de l'État aux investissements des collectivités territoriales a été particulièrement marqué en 2021. Après des dotations exceptionnelles en 2020 pour accompagner les collectivités dans la crise sanitaire, les trois dotations de droit commun que sont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation de soutien aux investissements des départements (DSID), se sont maintenues aux mêmes montants, soit environ 13,5M€. S'y sont cependant ajoutés près de 12M€ de dotations exceptionnelles portées par le plan « France Relance », ciblées notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Au total, le soutien à l'investissement des collectivités a atteint en 2021 un record de 25,6M€ dans le département, soit une hausse de 400 % des aides de l'État en la matière depuis 2014. En parallèle, la dotation globale de fonctionnement s'établit en 2021 à 240M€,

en légère hausse par rapport aux années précédentes, comme l'essentiel des mesures de soutien au fonctionnement des collectivités territoriales.

Par ces dotations importantes, l'État cherche à garantir un développement harmonieux du territoire, en soutenant toutes les collectivités dans leurs projets, y compris les moins bien dotées. Ce soutien budgétaire vise aussi à accompagner le développement local selon des priorités partagées avec les acteurs locaux comme la transition écologique, l'efficacité énergétique, les transports, l'éducation ou la cohésion sociale.

Avec une enveloppe de 8,66 M€, la dotation d'équipement aux territoires ruraux a ainsi permis de soutenir 163 projets en 2021, suscitant par effet de levier un investissement total de 31,86 M€. Parmi ces projets répartis dans l'ensemble du département figurent notamment l'aménagement d'un pôle associatif à Huismes, l'isolation des bâtiments de l'école Hélène Boucher à Ballan-Miré, la construction d'une station d'épuration à Richelieu, d'un restaurant scolaire à Saint-Roch et d'une halle marchande à Sorigny, mais aussi la création d'un court de tennis municipal à Parçay-Meslay, d'un espace de coworking à Neuillé-Pont-Pierre ou d'un pôle pluridisciplinaire de santé à Savigné-sur-Lathan.

La dotation de soutien à l'investissement local a quant à elle permis de soutenir des projets structurants et d'envergure départementale, comme la deuxième ligne de tramway de l'agglomération tourangelle ou la construction du nouveau centre chorégraphique national de Touraine. Le conseil départemental d'Indre-et-Loire a aussi été soutenu directement par les dotations de soutien à l'investissement des départements, qui ont notamment permis de reconstruire la demi-pension du collège André Bauchant à Chateau-Renault.

Les tableaux reproduits ci-dessous rappellent la dynamique pluriannuelle des dotations de l'État à l'investissement et au fonctionnement des collectivités.

Dotation de soutien à l'investissement des collectivités depuis 2014

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---------|---------|----------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|
| DETR | 5,9 M € | 7,8 M € | 7,8 M € | 8,4 M € | 8,3 M € | 8,6 M € | 8,5 M € | 8,6 M € | 8,6 M € |
| DSIL Classique | 0€ | 0€ | 6,6 M € | 5,5 M € | 6,2 M € | 5,2 M € | 5 M € | 3,4 M € | 5,8 M € |
| DSIL Eception nelle | 0€ | 0€ | 0 € | 0 € | 0€ | 0€ | 3,3 M € | 4,2 M € | 0€ |
| DSIL Rénovati on énergétiq ue | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 5,3 M € | 0€ |
| DSID | 0€ | 0 € | 0€ | 0€ | 0€ | 1,6 M € | 1,3 M € | 1,3 M € | 1,6 M € |
| DSID Rénovati on ernégétiq ue | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 2,5 € | 0€ |
| TOTAL | 5,9 M € | 7,8 M € | 14,5 M € | 14 M € | 14,6 M € | 15,5 M € | 18,2 M € | 25,6 M € | 16,2 M € |

Le soutien au fonctionnement des collectivités

| Dotations | Montant 2019 en euros | Montant 2020 en euros | Montant 2021 en euros | Evolution 2020-2021 | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|--|--|--|
| Fonctionnement | | | | | | | |
| Fonds départementale de péréquation de la TP | 2 988 409 € | 2 988 005 € | 2 988 005 € | 0% | | | |
| DGF | 238 936 997 € | 239 816 602 € | 240 757 260 € | 0 % | | | |
| - dont DSR | 15 237 971 € | 16 278 089 € | 17 436 273 € | 0,07 % | | | |
| - dont DSU | 10 317 663 € | 10 913 220 € | 11 518 671 € | 0,06 % | | | |
| - dont DNP | 8 421 149 € | 8 716 064 € | 8 600 337 € | -0,01 % | | | |
| DGF permanents syndicaux | 49 829 € | 31 197 € | 94 085 € | 2,02 % | | | |
| Dotation spéciale instituteurs | 5 616 € | 5 616 € | 2 808 € | -0,5 % | | | |
| Alloc. Compensatrices - fiscalité locale | 24 840 898 € | 26 126 821 € | 34 634 198 € | 0,33 % | | | |
| Dotation particulière élu local | 396 930 € | 515 638 € | 511 591 € | -0,01 % | | | |
| Dotation titres sécurisés | 305 620 € | 339 050 € | 324 850 € | -0,04 % | | | |
| DGD services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) (Ville de Tours) | 986 172 € | 986 172 € | 986 172 € | 0,00 % | | | |
| DGD aérodrome | 1106€ | 1 106 € | 1 106 € | 0 % | | | |
| DGD ACOTU | 2 585 074 € | 2 585 074 € | 2 585 074 € | 0 % | | | |
| DMTO (solde après reversement pour le CD) | 3 814 412 € | 944 841 € | -968 174 € | -2,02 % | | | |
| FPIC prélèvement | -3 161 252 € | -2 820 231 € | -2 889 936 € | 0,03 % | | | |
| FPIC versement | 5 903 086 € | 5 997 117 € | 5 834 882 € | -0,03 | | | |
| Compensation impôt spectacle | 84 798 € | 87 750 € | 84 376 € | -0,04 | | | |
| Taxe add. Aux droits d'enregistrements | 7 795 514 € | 9 258 030 € | 9 575 958 € | 0,03 % | | | |
| FSD (attribution et contribution) | -5 019 590 € | 0€ | 0€ | 0 | | | |



2. SÉCURITÉ ET LIBERTÉ

2.1. La sécurité au quotidien

2.1.1. Lutter contre toutes les formes de délinquance

Police de sécurité du quotidien

Sur le volet de la prévention comme sur celui de la lutte contre la délinquance, les services de l'État mènent en partenariat avec les collectivités locales une politique ambitieuse. Pour renforcer la sécurité du quotidien dans le département, les services de l'État pilotent ou participent à de nombreuses instances de travail partenarial qui réunissent l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la problématique des incivilités, de la tranquillité publique et de la sécurité. Depuis les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) jusqu'aux groupes de partenariats opérationnels (GPO), ces réunions nourrissent le diagnostic sécuritaire de chaque territoire, orientent l'action des services de police de gendarmerie et structurent la mobilisation des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment pour le développement de la vidéoprotection dans le département.

L'organisation de la police de sécurité du quotidien en zone police

Les commissariats de secteur constituent les unités de référence pour la sécurité du quotidien. Interlocuteurs de proximité pour les habitants et les commerçants, leur très bonne connaissance de leur secteur constitue un apport indispensable pour apporter des solutions appropriées aux problèmes de sécurité. Mais l'ensemble des unités de voie publique participe à la mise en œuvre de la sécurité du quotidien à travers des contrôles routiers, les opérations de lutte contre les squats ou l'occupation des parties communes des immeubles ou la lutte contre les trafics de stupéfiants.

Dans le cadre de la sécurité du quotidien, la Police nationale accorde une attention particulière à la sécurité dans les quartiers et dans les transports en commun, à la lutte contre les comportements addictifs, ainsi qu'à l'amélioration de la prise en compte des victimes.

Assurer la sécurité dans les quartiers prioritaires

Si l'ensemble des unités y interviennent quotidiennement, les trois quartiers de reconquête républicaine peuvent compter sur une unité spécialisée, la brigade de surveillance du terrain, dédiée depuis 2018 aux quartiers du Sanitas, de la Rabaterie et de la Rabière. Au total, les opérations conduites dans ces quartiers ont mobilisé les policiers pendant 71 494 heures en 2021, pour des actions de prévention, des missions « Police secours » ou des opérations planifiées avec les partenaires pour démanteler des points de deal, lutter contre l'occupation agressive des immeubles ou de l'espace public. Grâce au travail des policiers sur le terrain, 13 des 23 points de crispation identifiés en GPO en 2021 ont ainsi pu être traités.

L'effort particulier porté en 2021 sur la lutte contre le trafic de stupéfiants s'est traduit par une hausse de 75 % des infractions relevées en 2021 par rapport à 2020, accompagnée de 230 amendes forfaitaires délictuelles et d'importantes saisies : 78 kg de cannabis, 1,8 kg de cocaïne et 60 402 euros ainsi que 7 véhicules, 1 moto et 8 armes à feu.

La lutte contre les cambriolages

La lutte contre les cambriolages passe quant à elle par la mobilisation des habitants e par des actions de sensibilisation et de surveillance accrue lors de périodes à risque, notamment à travers l'opération « Tranquillité Vacances », qui a conduit les services de police à effectuer 4 321 visites en 2021.

La prévention de la délinquance dans les transports en commun

La présence policière est renforcée dans les rames du tramway et les lignes de bus sensibles mais aussi dans les deux gares SNCF, où 339 contrôles ont été organisés en 2021. Des opérations communes avec les polices municipales sur l'ensemble de la ligne de tram sont régulièrement organisées en associant, à chaque fois que cela est possible, les contrôleurs KEOLIS.

La sécurisation des soirées et comportements addictifs

Pour protéger la population contre les conduites addictives, 250 contrôles d'alcoolémie et 467 dépistages de produits stupéfiants ont été organisés en 2021. Pour prévenir les troubles à la tranquillité publique dans les quartiers les plus festifs, les patrouilles pédestres sont privilégiées, notamment l'hyper centre-ville de Tours ainsi que les bords de Loire pendant l'été.

Cette protection s'exerce également en amont des événements festifs, via la participation des forces de sécurité intérieure aux réunions préparatoires organisées avec les responsables des principaux rassemblements, afin d'évaluer au mieux le dispositif de sécurité et les risques liés à l'évènement. Les services de police ont été particulièrement sollicités en 2021 par le passage du Tour de France à Tours: 130 fonctionnaires de l'hôtel de police ont été mobilisés ce jour-là.

Le maintien indispensable du lien avec la population

La qualité du lien entre la police et la population est une des conditions essentielles à la mise en œuvre effective de la sécurité du quotidien. Elle repose notamment sur le travail des délégués police-population, souvent recrutés parmi les jeunes retraités de la Police nationale qui œuvrent au plus près des habitants pour identifier les problèmes et diffuser les messages de prévention. Des actions de communications sont également conduites via les réseaux sociaux pour expliquer et mettre en valeur l'activité des policiers, relayer les consignes de prévention (messages d'alerte ou appels à vigilance, de conseils), les informations relatives à la circulation (accidents, manifestations), la reconnaissance de vélos volés ou la diffusion de disparitions inquiétantes. La page totalise à ce jour 12 067 abonnés.

La sécurité du quotidien en zone gendarmerie

L'année 2021 a été marquée par une reprise des actions spécifiques liées à la police de sécurité du quotidien. La gendarmerie d'Inde-et-Loire a par exemple conduit 5 175 opérations au contact des élus ou des administrations, en hausse par rapport à 2020. Les actions menées au bénéfice des acteurs économiques (opérations « tranquillité commerces », audits et diagnostics de sécurité, actions de prévention auprès des commerçants) ont également enregistré une augmentation de 89 % par rapport à 2020 et de 12 % par rapport à 2019. Enfin, les actions en direction du grand public, en particulier la prévention de proximité, sont en augmentation de 7 % par rapport à l'année 2019.

Le lien entretenu entre les forces de gendarmerie et le public passe également par différentes actions :

- le dispositif des cadets de la gendarmerie (20 cadets en 2021, 29 en 2022), dans le cadre du service national universel, permet de rapprocher la jeunesse des forces de l'ordre, avec cette année une action de sensibilisation menée sur le cyberharcèlement;
- une attention particulière a été portée aux élus avec le plan « Présent pour les élus », lancé fin 2021 et décliné au travers de 25 actions ;
- un travail sur la sécurisation des exploitations agricoles, conduit en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, au bénéfice d'une quarantaine d'agriculteurs ;
- la mise en place d'une action spécifique de contact dédiée au nord-Touraine ;
- un renforcement du contact au profit des commerçants de la zone d'activité commerciale de Chambray-lès-Tours, plus grosse zone commerciale de la région (plus de 7M de visiteurs annuels), avec l'appui des réservistes

Au plan judiciaire, le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire dispose depuis le 1^{er} septembre 2021 d'une maison de protection des familles destinée à accroître l'efficacité, la visibilité et la lisibilité des actions menées pour prévenir et réprimer les violences intra-familiales et les atteintes aux personnes vulnérables, et à améliorer la prise en charge des victimes.

La lutte contre la radicalisation

La lutte contre la radicalisation repose sur l'analyse et le traitement des signalements transmis aux services de l'État par différents canaux : les particuliers peuvent signaler des faits inquiétants sur une plateforme nationale (CNAPR) ou directement auprès des forces de police et de gendarmerie, qui traitent également les signalements institutionnels reçus de la part des collectivités locales, des établissements scolaires, des services sociaux ou pénitentiaires.

La préfète de département réunit ensuite deux mois par mois l'ensemble des services de sécurité et de renseignement pour examiner les nouveaux signalements reçus et déterminer le niveau de suivi à adopter. Ces réunions bimensuelles permettent également de réexaminer régulièrement les dossiers au long cours au titre de la radicalisation dans le département. Les risques de séparatisme et de repli communautaires font quant à eux l'objet de réunions dédiées.

Pour former l'ensemble des institutions partenaires à la détection et à la prévention de la radicalisation, les crédits départementaux du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation sont mobilisés par l'État pour financer des actions dans tous les milieux : dans les établissements scolaires, auprès des élèves comme des enseignants, dans les entreprises, les associations ou les collectivités territoriales.

Les services de l'État veillent également au respect des mesures vigipirate lors de grands évènements tels que les marchés de Noël ou la fête foraine de Tours. Un accompagnement des sites touristiques sensibles a été assuré, par exemple par la signature en 2021 de conventions de sécurité « Vigi-site » avec le château de Chenonceau et la cité royale de Loches.

2.1.2. Lutter contre les violences faites aux femmes

Une coordination renforcée des acteurs de la prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

Le pilotage local des politiques de lutte contre les violences est un enjeu crucial, permettant une réelle efficacité des dispositifs de protection des victimes et de suivi des auteurs de violences conjugales. La circulaire du premier ministre du 3 septembre 2021 a engagé la création d'un comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié aux violences conjugales sous la présidence de la préfète d'Indre-et-Loire et du procureur de la République. La première réunion s'est tenue le 8 octobre 2021 pour fixer les objectifs communs, présenter les nouveaux dispositifs et faire un premier bilan des actions engagées dans le cadre du Grenelle.

Ce comité a réuni 31 partenaires, tous membres du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes piloté par les services de l'État pour la période 2020-2023, qui réunit 69 acteurs du territoire. Le travail engagé est prolongé dans des groupes thématiques pour améliorer les dispositifs du territoire. En 2021, le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences a accueilli trois nouveaux membres (deux collectivités et un bailleur social).

Un programme ambitieux de formation, de prévention et de sensibilisation des plus jeunes et des professionnels.

La lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et la formation des professionnels sur la question des violences faites aux femmes sont décisives pour améliorer le repérage, l'accompagnement et l'orientation des victimes. Le concours de l'État a permis la formation et la sensibilisation à la prévention des violences sexuelles et sexistes de 177 professionnels et de 798 jeunes en 2021 malgré les conditions sanitaires contraignantes.

Un déploiement de la mise à l'abri et du relogement des femmes victimes

En 2021, les services de l'État ont ouvert 10 places d'hébergement d'urgence supplémentaires à Amboise pour les femmes victimes de violences, portant à 30 le nombre total de places disponibles dans le département. Les services de l'État ont

également financé 5 441 nuitées d'urgence pour des femmes victimes de violence, hébergées prioritairement via le 115 dans des centres d'hébergement collectif, en hébergement diffus ou à l'hôtel. Le protocole de relogement prioritaire dans le parc social liant les services de l'État et quatre bailleurs sociaux d'Indre-et-Loire a par ailleurs permis le relogement prioritaire de 77 femmes victimes de violences en 2021.

Une augmentation des permanences d'accueil des femmes victimes de violences

Le nombre de permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation juridique ou psychologique destinées aux femmes victimes de violences a augmenté grâce à un meilleur maillage des zones rurales : une hausse des financements a permis l'ouverture de 15 permanences numériques et de deux permanences physiques portant à 42 le nombre de permanences financées par l'État sur le territoire et portées par les associations CIDFF et France Victimes. L'accueil de jour « Interm'aide » pour les femmes victimes de violences géré par le Secours Catholique et financé par l'État a permis l'accueil de 71 personnes.

Un accueil renforcé des victimes par les forces de l'ordre

Depuis le 30 août 2021, l'accueil des femmes victimes de violences intrafamiliales, conjugales ou de violences sexuelles par les forces de l'ordre, répond à une nouvelle signalétique garantissant aux victimes de violences qui se déplacent au commissariat pour porter plainte la plus totale confidentialité.

Les forces de sécurité intérieures ont également été mieux formées et sensibilisées à la prise en charge des femmes victimes de violences. La coopération avec les associations de victimes a également été renforcée.

Enfin, le Conseil départemental et l'État ont financé un second poste d'intervenant social en police et gendarmerie créant ainsi un binôme de professionnels, garant de la continuité de la prise en charge des victimes et d'une meilleure couverture territoriale. Cela représente un financement de plus de 45 000 € sur les crédits de l'État. Soucieux de la pérennité des actions portées par les associations et les structures engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, l'État a mobilisé en 2021 plus de 25 000 € sur les crédits du fonds interministériel de la prévention de délinquance.

2.1.3. Lutter contre les violences scolaires et le harcèlement

Dans le cadre défini par une circulaire de septembre 2019 relative à la prévention et à la lutte contre les violences en milieu scolaire, l'inspection d'académie d'Indre-et-Loire a élaboré une convention avec les services judiciaires, symbole d'une collaboration étroite entre ces institutions. Le partenariat interministériel a été particulièrement mobilisé en 2021 et a permis de conduire des actions au long cours comme de nouer des liens opérationnels réactifs et efficaces entre l'Éducation nationale, le parquet, la préfecture, la police et la gendarmerie, permettant d'intervenir en situation de crise.

Au quotidien, la politique de prévention et de lutte contre les violences repose sur l'analyse des incidents signalés par les chefs d'établissements grâce à l'application « Faits établissements ». Par ce canal, 288 incidents ont été recensés durant les deux premiers trimestres de l'année 2021-2022. À chaque fois, une solution est recherchée parmi une gradation de mesures, allant du simple rappel à l'ordre jusqu'aux sanctions disciplinaires. Dans les cas les plus graves, le concours des services judiciaires et préfectoraux est sollicité.

La lutte contre le harcèlement s'organise directement au sein de chaque établissement scolaire, où des agents ont été identifiés et formés pour prendre en charge des situations de harcèlement. Des formations sont également dispensées aux élèves, afin de susciter le débat et la réflexion, pour encourager les victimes ou les témoins à prendre la parole et, de manière générale, pour favoriser le respect d'autrui et construire une école plus attentive aux vulnérabilités de chacune et de chacun.

Cette politique de prévention passe également par une sensibilisation des parents, auxquels des séances de formation et de dialogue sont dédiées, notamment pour promouvoir les bonnes pratiques quant à l'utilisation des écrans par leurs enfants.

2.1.4. Prévention et protection sanitaires : une gestion efficace de la pandémie

Organiser l'accès de toutes et tous à la vaccination

Les services de l'État ont déployé l'accès à la vaccination avec le double objectif d'offrir un maillage territorial cohérent et de répondre aux besoins des différentes catégories de la population. La campagne de vaccination s'est donc traduite par de multiples initiatives et a pu prendre les formes les plus diverses et les plus inattendues.

Au total, 7 centres de vaccination ont été répartis dans l'ensemble du département dans des locaux mis à disposition par les collectivités locales et choisis selon des critères nationaux. Les professionnels de santé libéraux ont assuré la gestion et le pilotage de cinq de ces centres, tandis que les deux autres étaient confiés respectivement aux sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire et à l'hôpital de Tours. Dans l'ensemble des centres, les agents du service départemental d'incendie et de secours ont supervisé les questions matérielles et logistiques, contribuant ainsi grandement à l'efficacité et la réactivité des centres de vaccination qui ont au final réalisé plus de 65 % des 1 332 000 injections administrées dans le département.

Une attention particulière a été portée aux populations les plus démunies, souffrant traditionnellement d'un accès plus difficile aux soins, qui ont pu bénéficier de dispositifs spécifiques, visant à aller vers ces personnes qui n'allaient pas spontanément vers le vaccin. Un centre de vaccination temporaire a par exemple été ouvert au Sanitas de juillet 2021 à février 2022, réalisant presque 3 000 injections. Des opérations ponctuelles ou itinérantes ont également été menées dans les territoires ruraux les plus éloignés des centres de vaccination, avec le concours des sapeurs-pompiers et des professionnels de santé libéraux.

Priorité de cette campagne de vaccination, les personnes les plus âgées et les plus fragiles ont également pu compter sur des opérations dédiées. Les pensionnaires des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont pu être vaccinées sur leur lieu de vie par les équipes médicales de l'établissement, approvisionnées directement par l'hôpital. Des équipes mobiles associant professionnels libéraux et hospitaliers sont également intervenus dans les résidences autonomie et les résidences services ou au domicile des personnes âgées ne pouvant se déplacer. De nombreuses initiatives organisées par les collectivités ont par ailleurs facilité le transport de nos concitoyens les plus âgés vers les centres de vaccination.

Dès qu'elle a été possible, la vaccination des plus jeunes et notamment des enfants âgés de 5 à 11 ans a été assurée par les professionnels de l'hôpital de Clocheville et de deux centres de vaccination. Les services de l'Éducation nationale ont également facilité la vaccination des enfants en âge scolaire, en accueillant des équipes mobiles de vaccination dans les établissements ou en organisant des déplacements groupés dans les centres de vaccination.

Cette offre de vaccination proposée sur l'ensemble du territoire a ainsi permis de vacciner 94 % des adultes du département, soit le meilleur taux de vaccination de la région.

Garantir l'accès au dépistage

« Tester, Alerter et Protéger » ont été les trois maîtres-mots des mesures visant à contenir la progression de l'épidémie dans ses différentes phases et ses différents variants.

Premier maillon de cette chaîne, la campagne de dépistage a demandé aux laboratoires d'adapter continuellement leur offre aux variations de l'épidémie, exigeant d'eux une très grande réactivité. Dans les phases les plus aiguës, l'appui des médecins, infirmiers et pharmaciens ainsi que l'aide des collectivités locales ont été nécessaires pour réaliser tous les dépistages nécessaires et conserver une vision précise du niveau des contaminations.

Là encore, l'offre de dépistage a été pensée pour couvrir l'ensemble du territoire. Au-delà du réseau des laboratoires d'analyses médicales et des pharmacies, des centres de dépistage ont été ouverts en partenariat avec les collectivités et les professionnels de santé, comme dans le quartier du Sanitas à Tours, où le centre municipal des sports a accueilli un centre de dépistage de septembre 2020 à février 2022. Des initiatives plus éphémères ont aussi touché des centres commerciaux, des gares ou d'autres lieux fréquentés du département, notamment après la découverte d'importants foyers de contamination dans des écoles, des universités ou des établissements pour personnes âgées. Des opérations spéciales ont enfin été conduites lors des fêtes de fin d'année ou des grands week-ends du printemps, afin de limiter les contaminations lors des retrouvailles familiales ou amicales.

Le pic de dépistages a été atteint au début de l'année 2022, au plus haut de la cinquième vague épidémique, quand près de 90 000 tests sous supervision médicale (47 500 tests antigéniques et 42 000 tests RT-PCR) étaient assurés chaque semaine en Indre-et-Loire. Le pic précédant avait culminé à 27 600 tests RT-PCR par semaine au printemps 2021.

Adapter l'organisation hospitalière à la pandémie

Pour faire face à l'afflux de patients dès la première vague, les établissements sanitaires ont été fortement mobilisés et ont dû adapter leurs offres de soins. Ils ont ainsi transformé certains de leurs services en unités dédiées à la prise en charge de patients atteints par la covid-19, ouvrant des lits en soins critiques ou développant une offre de prise en charge en aval afin de fluidifier les parcours de soins. En dernier recours, les établissements de santé ont dû déclencher leur plan blanc et déprogrammer certaines interventions pour continuer à admettre des patients atteints du covid alors que les soignants s'avéraient eux-mêmes victimes du virus.

Contrôle l'application de l'obligation vaccinale pour les professionnels de santé

La loi ayant fait obligation aux professionnels de santé de se vacciner contre la covid-19, l'application de cette mesure a été contrôlée conjointement par les établissements de

santé pour leurs employés et par l'agence régionale de santé pour les professionnels libéraux.

Au total, seuls 97 professionnels de santé libéraux ont été visés par une interdiction d'exercice, parmi lesquels 30 ont ensuite régularisé leur situation vaccinale et pu reprendre leur activité. Seules deux situations de professionnels continuant d'exercer malgré une suspension pour non-respect de l'obligation vaccinale ont été identifiées et signalées aux autorités judiciaires et ordinales.

Garantir le respect des protocoles et du déploiement du passe sanitaire

Dès le premier confinement, les services de l'État ont identifié le besoin pour les acteurs économiques, les associations, les élus et les particuliers d'être informés et rassurés sur la bonne application du cadre réglementaire et des mesures de freinage liés à la lutte contre la pandémie. Ainsi, 17 flashs élus et 19 communiqués de presse ont été rédigés en 2021, balayant des questions aussi diverses que l'utilisation des salles polyvalentes, le déroulé de manifestations culturelles ou sportives, le protocole « restauration » ou les modalités de mise en œuvre du passe sanitaire. L'adresse « pref-covid19 » a fonctionné tout au long de l'année 2021, avec un délai de réponse de 24 heures en moyenne.

En outre, les services de la préfecture ont décliné sur le territoire les mesures réglementaires applicables selon le niveau de circulation du virus, notamment par la prise d'arrêtés imposant le port du masque en extérieur, la fermeture des magasins de plus de 20 000 m² et interdisant les activités dansantes pour garantir la sécurité des fêtes de fin d'année. Les forces de sécurité intérieure ont été pleinement mobilisées pour contrôler le respect de ces mesures locales et ainsi protéger nos concitoyens, procédant au contrôle de 483 établissements.

Plus largement, les gendarmes et les policiers se sont impliqués au quotidien dans la gestion de la pandémie au travers de deux actions majeures : le contrôle de l'application des mesures sanitaires décidées par le gouvernement et l'accompagnement de la population. À la demande de l'autorité préfectorale, les forces de sécurité intérieure ont dédié plus du quart de leur activité de l'année 2021 aux contrôles liés à la crise sanitaire.

Par ailleurs, la réglementation aux frontières a occasionné la mise en place de dépistages sur le site de l'aéroport pour l'accueil de vols internationaux, mais également la visite au domicile, par les forces de l'ordre, de tous les passagers soumis à quarantaine ou à l'isolement.

2.1.5. La sécurité des milieux

La prévention des risques naturels

En matière de prévention des risques naturels, l'année 2021 a permis de faire progresser la révision du plan de prévention des risques d'inondation du val de Cisse ainsi que la sécurisation du coteau de Montbazon à la suite de l'effondrement intervenu en fin d'année 2019. Sous réserve d'un accord entre les sinistrés et la commune, les fonds de l'État pourront être engagés en 2022 pour résoudre cette situation complexe.

Cette année a également permis d'approuver la modification du plan de prévention des risques d'inondation du val de Vienne, par arrêté préfectoral du 19 mars 2021. Cette modification avait été rendue nécessaire à la suite de la découverte de secteurs remblayés, et donc hors d'eau en cas de crue, sur les communes de Nouâtre et de Ports-sur-Vienne.

Exercice de crise inondation

Dans le cadre de leur mission de prévention, les services de l'État ont organisé un exercice simulant une crue majeure de la Loire et du Cher dans le val de Tours du 18 au 22 octobre 2021.

Cet exercice a notamment permis de tester la mobilisation des agents terrain, en déployant 6 équipes de surveillance en divers points du val de Tours pour effectuer des relevés et nourrir les décisions prises en salle de crise. L'exercice a également permis d'intégrer des agents de Tours Métropole Val de Loire pour préparer le transfert de la gestion des digues aux collectivités en 2024. Au total, 101 agents des services de l'État ont participé à cet exercice, qui a bénéficié d'une bonne couverture médiatique permettant de parfaire la culture de ce risque dans la population générale.

Dans le cadre d'un prochain exercice, il conviendra de simuler le déménagement des services chargés de la gestion de crise dans des locaux identifiés dans les plans comme étant hors d'eau, la préfecture et nombre de services essentiels (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie...) étant aujourd'hui localisés dans des zones inondables de l'agglomération.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La sécurité industrielle, la protection des populations et la sauvegarde des intérêts protégés par le code de l'environnement sont une priorité forte de l'État. Au cours de cette année 2021, marquée par la crise sanitaire, l'action de l'inspection des installations classées dans le département s'est ainsi traduite par le maintien d'un haut niveau de contrôle des installations classées avec 209 visites réalisées dans le département (contre 177 en 2020). Ces visites ont donné lieu à la signature de 15 arrêtés de mise en demeure et de 6 arrêtés de consignation.

Les services de l'État ont également mis l'accent sur les 9 sites industriels dits « SEVESO seuil haut » du département. Tous les établissements concernés par cette réglementation ont ainsi fait l'objet d'au moins un contrôle de terrain en 2021, intégrant systématiquement les thématiques prévues dans le cadre de l'action nationale tirant les conclusions de l'accident survenus dans l'usine Lubrizol de Rouen en 2019. Ce suivi particulier est aussi passé par l'information du public en réunissant les commissions de suivi de site, qui permettent aux

associations de protection de l'environnement et aux riverains d'avoir une connaissance précise de l'activité de ces sites et de leurs projets à venir.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par la mise en œuvre d'une « mesure supplémentaire » inscrite dans le plan de prévention des risques technologiques de Saint-Pierre-des-Corps approuvé en 2017, consistant en l'arrêt des activités historiques de l'entreprise PRIMAGAZ sur le site de Saint-Pierre-des-Corps. L'activité de l'entreprise sera désormais concentrée sur son relais-vrac implanté sur la commune de Druye, faisant ainsi disparaître le risque industriel lié aux activités à Saint-Pierre-des-Corps. Cette mesure, d'un montant de 8,7 M€, a fait l'objet d'un financement tripartite entre l'État, les collectivités locales concernées et l'exploitant. La cessation échelonnée des activités du site historique PRIMAGAZ a ainsi été actée par arrêté du 5 juillet 2021.

Enfin, l'année 2021 a vu l'aboutissement de la révision du plan de prévention des risques technologiques du site Innovative Water Care à Amboise, révision approuvée par arrêté préfectoral du 1er décembre 2021, qui entérine une diminution significative du risque industriel lié aux activités du site après une réorganisation bâtimentaire de l'entreprise.

En parallèle, l'association des entreprises à la maîtrise des risques liés à leur activité a été organisé à travers deux exercices cadres par les services de l'État pour tester le Plan d'opération interne (POI) et Plan particulier d'intervention (PPI) des établissements SEVESO seuil haut Innovative Water Care à Amboise ainsi que Socagra à Saint Antoine du Rocher.

L'activité chiffrée de la direction en 2021 peut être résumée par les 5 arrêtés d'autorisation, les 2 arrêtés d'enregistrement et les 17 arrêtés de prescriptions complémentaires délivrés dans le département.

2.1.6. La sécurité alimentaire, animale et la protection du consommateur

La prévention et la gestion des risques sanitaires

Les services de l'État sont au service du citoyen pour prévenir les impacts des dangers sanitaires, protéger les consommateurs et les producteurs.

De l'oxyde d'éthylène (ETO) dans nos aliments

L'année 2021 a été marquée par l'alerte relative à l'oxyde d'éthylène, qui a touché la filière de la meunerie (graines de sésame provenant d'Inde), puis d'autres matières premières importées comme les céréales et surtout les épices et enfin des additifs fabriqués à partir de matières premières contaminées (comme la farine de caroube) ou des ingrédients actifs incorporés dans des compléments alimentaires. Les produits transformés incorporant ces matières premières contaminées, même en faibles quantités, ont dû faire l'objet de procédures de retraits de marché et de rappels auprès des consommateurs.

Cette crise a mobilisé fortement les agents durant toute l'année, occasionnant 138 visites de vérification auprès de 119 acteurs du département. Les opérateurs du département ont, dans la très grande majorité, montré beaucoup de diligence dans le traitement de cette alerte qui a occasionné dans certains cas des pertes économiques significatives s'ajoutant aux difficultés liées à la crise sanitaire. Ainsi, seuls huit établissements ont fait l'objet d'avertissements et un seul dossier a été transmis aux services judiciaires du fait de nombreuses défaillances.

Les alertes produits et Toxi infections Alimentaires Collectives (TIAC)

Les agents de la DDPP sont intervenus dans le suivi de 29 alertes d'origine alimentaire dont 14 ayant pour origine la bactérie Listeria. La contamination humaine par Listeria est essentiellement alimentaire (produits laitiers, notamment les fromages au lait cru et certaines charcuteries, les produits de la mer, les végétaux).

En lien avec l'agence régionale de santé, huit suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont fait l'objet d'enquêtes. Les TIAC sont à déclaration obligatoire. Elles dépendent étroitement du niveau d'hygiène alimentaire et peuvent survenir en milieu collectif ou familial.

Le lancement du site Rappel Consommation

Rappel Conso est le nouveau site unique d'information des consommateurs sur les rappels de produits de consommation courante. Ces derniers peuvent retrouver l'intégralité des rappels de produits déposés par les opérateurs : denrées alimentaires, aliments pour animaux, produits non alimentaires (hors médicaments). Les professionnels ont l'obligation de déclarer les rappels de produits sur ce site. Les agents des services déconcentrés en charge du suivi opérationnel du rappel ont pour mission d'approuver la publication de l'avis de rappel et de vérifier son effectivité.

La gestion des salmonelles dans les élevages de volailles

La salmonellose est une zoonose alimentaire dont les vecteurs principaux sont les œufs et la viande de volaille. Pour protéger les consommateurs, les élevages font l'objet d'un suivi important. En 2022, neuf élevages ont été mis sous surveillance, avec abattage de tous les animaux et opérations de nettoyage-désinfection, à la suite de la mise en évidence de cas majeurs de salmonelle.

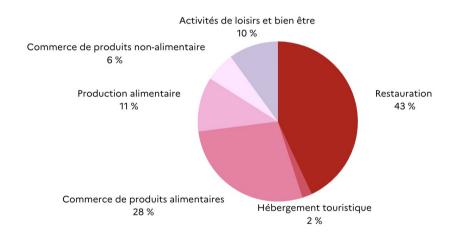
La lutte contre la fraude économique

Les contrôles mis en œuvre permettent de protéger les consommateurs et particulièrement les publics captifs ou vulnérables, dans un contexte fortement évolutif des modes de consommation.

L'économie touristique

De mai à novembre 2021, des contrôles spécifiques auprès des professionnels de l'économie touristique ont été réalisés, dans le double objectif de rassurer les consommateurs durant leurs vacances et de garantir une concurrence loyale entre les professionnels. Les contrôles ont ciblé des sites de visites attractifs, des professionnels proposant des activités physiques, des restaurateurs, des commerces ainsi que des hébergements touristiques. Les contrôles de ces activités pouvaient porter à la fois sur les règles à la protection économique des consommateurs (informations précontractuelles, pratiques commerciales, clauses des contrats...) et sur les règles de sécurité applicables aux produits ou aux prestations commercialisés.

Part des contrôles par secteurs



Le taux d'établissements en anomalie est, en moyenne, de 52 %, ce taux variant selon les secteurs d'activité. Les suites adoptées face à ces anomalies ont été proportionnées à leur gravité et les agents ont fait preuve de pédagogie dans les situations les plus simples afin de ne pas pénaliser excessivement des opérateurs déjà affaiblis par la crise.

La vente de véhicule automobiles et de deux roues motorisés neufs et d'occasion

L'automobile représente le deuxième poste de dépense pour les ménages français. Dans un contexte sanitaire et économique difficile, certains opérateurs peuvent être tentés de compenser les évolutions négatives de leur chiffre d'affaires par l'ajout d'options, de prestations complémentaires ou accessoires à la fourniture d'un véhicule. Ces prestations sont souvent génératrices de surcoûts pour le consommateur qui n'en est pas toujours informé clairement par le vendeur.

Les agents de la DDPP ont réalisé une enquête sur la vente de véhicule automobiles et de deux roues motorisés afin de vérifier la loyauté des pratiques commerciales des vendeurs et le respect de toutes les règles destinées à informer les consommateurs. Le taux d'établissements en anomalie pour cette enquête est de 71 %. Il monte à 80 % chez les distributeurs agréés. Les suites données ont eu pour objectif de faire corriger rapidement la situation (six avertissements et 18 injonctions). Lorsque des frais complémentaires ont été imposés à des consommateurs, des suites pénales ont été adoptées (trois procès verbaux).

Contrôle de l'effectivité de certaines mesures du Plan de relance

Enfin, la DDPP a réalisé des enquêtes pour garantir l'effectivité et le bon usage des fonds du plan « France Relance » sur le territoire, notamment en matière de rénovation énergétique des logements.

En raison de la persistance de plaintes et de signalements par les consommateurs dans ce secteur, il est nécessaire de lutter contre les pratiques frauduleuses des entreprises peu vertueuses et de restaurer la confiance des consommateurs. Les agents ont réalisé une enquête sur les pratiques commerciales mises en œuvre par les professionnels spécialisés dans les travaux de rénovation en efficacité énergétique et dans l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables (pompes à chaleur et chauffe-eaux thermodynamiques). Des contrôles ont également été menés à l'occasion de la foire de Tours.

Dix entreprises locales ont été contrôlées et quatre ont fait l'objet de sanctions administratives. Plusieurs infractions à des dispositions du code de la consommation ont été relevées à cette occasion :

- défauts de conformité des contrats conclus hors établissement ;
- obtention d'un paiement, généralement sous la forme d'un ou plusieurs chèques, avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement :
- mise en œuvre de pratiques commerciales trompeuses, notamment par l'utilisation d'arguments mensongers en vue de convaincre les consommateurs de l'intérêt de procéder rapidement à des travaux de rénovation de leur maison;
- mise en œuvre de pratiques commerciales agressives prenant la forme de démarchages répétés, non sollicités par les consommateurs, aboutissant à la conclusion de plusieurs bons de commande en l'espace de quelques semaines.

2.1.7. La sécurité routière

La politique de sécurité routière mobilise les services de l'État. En 2021, 32 personnes sont décédées sur les routes d'Indre-et-Loire, soit 14 de plus qu'en 2020 et 6 de plus qu'en 2019. Ces données s'inscrivent dans un contexte de trafic routier plus important en 2021 en raison du caractère atypique de cette période.

Les causes principales des accidents mortels

Une consommation excessive d'alcool et une vitesse excessive ou inadaptée sont les causes majeures des accidents mortels et en particulier pour les 18-24 ans. Les causes ne sont pour autant pas toujours évidentes à établir et 30 % des accidents mortels restent d'origine indéterminée. Les malaises ou les fautes de comportements (conduite sous emprise d'alcool, vitesse, fatigue induisant la somnolence, inattention et défaut du respect des règles de priorité), demeurent des motifs fréquents.

Les accidents corporels

664 accidents corporels ont été comptabilisés pour 2021, soit une hausse de 28 % par rapport à 2020 et une baisse de 7 % par rapport à 2019. Les accidents corporels de cyclomotoristes (109 %) ont fortement augmenté entre 2020 et 2021. Les accidents corporels surviennent surtout les week-ends, sur route départementale entre 15h et 21h.

Les suspensions des permis de conduire

En 2021, 2 938 permis de conduire ont été suspendus, soit 11,15 % de moins qu'en 2019. Il est important de souligner que les forces de l'ordre sont largement mobilisées sur cette thématique. Si l'on opère un focus sur l'action en zone gendarmerie, 19 266 infractions au code de la route ont été constatées en 2021. 80 422 dépistages alcoolémie et 6 305 dépistages stupéfiants ont été réalisés en 2021 par les unités du groupement menant, respectivement, au constat de 1 148 et 1 222 infractions. Pour la première année, davantage d'infractions liées à la consommation de produits stupéfiants ont été constatées par rapport à l'alcool au volant.

La conduite sous l'emprise d'un état alcoolique délictuel (0,8 g/l de sang) représente 20 % des infractions constatée. Depuis 2018, une mesure alternative à la suspension administrative est possible, il s'agit de la conduite sous EAD (éthylotest anti-démarrage). Cette sanction est prise par le Préfet, immédiatement après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie comprise entre 0,8 g/L et 1,8 g/L. En 2021, 269 des 590 conducteurs concernés ont fait l'objet de cette mesure.

Les actions de prévention

Fort d'un budget de 60 000 €, le plan de prévention finance des projets émanant des associations partenaires, des forces de l'ordre, de l'éducation nationale et des municipalités, actions menées au bénéfice des jeunes et des seniors, et d'autre part finançant l'achat d'outils pédagogiques (documentation, goodies, matériel et diverses fournitures, etc.). Les forces de l'ordre sont largement mobilisées dans les actions de communication essentiellement dans des établissements scolaires et centres de loisirs

(84 séances au profit de 2507 personnes en 2021). Dans la lutte contre les accidents de la route, une opération spécifique s'est tenue le 27 octobre 2021 sur les règles d'utilisation et équipement à destination des détenteurs de trottinettes ou vélos (avec remise de flyers)

La surveillance des centres de contrôle technique des véhicules

Afin d'assurer la réduction des risques, les contrôles techniques des véhicules légers et des poids lourds sont assurés par des centres privés agréés, affiliés en majorité à des réseaux dont la surveillance est assuré par les services de l'État. En 2021, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules lourds et légers a donné lieu à 54 opérations de supervision et à la visite approfondie de 16 installations agréées dans le département.

La conformité des véhicules routiers avant immatriculation

Les services de l'État s'assurent également que les véhicules de conception nouvelle, transformés, importés ou démunis de certificat d'immatriculation sont conformes aux prescriptions techniques réglementaires du code de la route concernant la sécurité et les nuisances.

2.2. Citoyenneté et laïcité

2.2.1. Élections et démocratie

Préservation de la vie démocratique et de la possibilité de manifester en sécurité

L'occupation du domaine publique a été restreinte jusqu'en mai 2021, seules les manifestations revendicatives en déambulation ont été autorisées. Les services de la Préfecture ont étudié tous les évènements soumis à déclaration pour s'assurer du respect du protocole sanitaire (port du masque, déambulation) et du caractère revendicatif de la manifestation. À l'été 2021, lors de la stratégie d'ouverture des établissements recevant du public et d'assouplissement des dispositions relatives à l'occupation du domaine public, les acteurs de l'évènementiel ont été accompagnés pour adapter au mieux leurs projets artistiques conformément aux protocoles sanitaires.

Élections : départementales, régionales, législatives et consulaires

Cette année a eu lieu pour la première fois l'organisation concomitante des élections départementales et régionales prévues par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ce double scrutin a imposé une adaptation par les communes de leur organisation habituelle avec un doublement des bureaux de vote.

A cela s'est ajoutée une nécessaire adaptation de l'agencement spatial afin de tenir compte des mesures sanitaires. Ainsi un nombre important de communes ont dû modifier l'emplacement de leurs bureaux de vote afin de tenir compte de la superficie requise. L'État a également mis à disposition des communes les équipements sanitaires de protection nécessaires. Une priorisation des membres des bureaux de vote à la vaccination a également été organisée par l'État.

En amont de ce double scrutin, les services de l'État ont également organisé l'élection législative partielle pour la 3è circonscription du département avec l'élection de Mme Sophie MÉTADIER. L'année 2021 a également été ponctuée par l'organisation

d'élections municipales partielles sur le département (Brizay, Beaumont village, Anché, Chenonceaux, Limeray et Saunay). Comme sur le plan national, d'importants problèmes d'acheminement de la propagande électorale ont été relevés dans le département à l'occasion de ces élections. Le ministère a dès lors décidé de ré-internaliser la gestion de la propagande électorale pour les échéances suivantes.

Les services de l'État ont enfin contribué à la mise en œuvre du déploiement de la nouvelle carte des maires et des adjoints aux maires produites par l'Imprimerie Nationale prévue par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par les élections consulaires. Tout d'abord, des élections dites de « renouvellement général » organisées par l'État et la CCI de Touraine ont eu lieu à l'automne 2021 pour renouveler les 38 mandats des membres de la CCI par un collège électoral de 24 000 électeurs. Ces élections ont été effectuées par vote électronique. En parallèle, le renouvellement des membres de la chambre des métiers et de l'artisanat, organisé par la préfecture de région, a marqué la fin d'année. Les services de l'État ont enfin organisé le renouvellement d'une partie des membres du tribunal de commerce.

Une activité associative importante

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par une vie associative soutenue avec 2 116 demandes de création ou de modification d'associations loi 1901 ce qui démontre une volonté des citoyens engagés de poursuivre les activités de leur vie quotidienne.

En 2021, les services État ont piloté la déclinaison, au niveau départemental, de la mesure gouvernementale « appui à la vie associative », la région Centre-Val de Loire étant l'une des trois régions préfiguratrices. La démarche, conduite avec deux partenaires associatifs (Ligue de l'enseignement d'Indre-et-Loire et Id37) a permis d'aboutir, le 3 décembre 2021, à l'inauguration du nouveau réseau d'appui qui porte désormais le nom de « Guid'Asso ».

Au 1^{er} janvier 2022, ce sont dorénavant 28 structures labellisées, contre 7 auparavant, dont 11 collectivités locales, qui se mobilisent au service des associations du département et de leurs dirigeants bénévoles (aide au fonctionnement et actions). Le maillage territorial et la qualité du service sont accrus, afin d'apporter des conseils et un accompagnement au plus près des acteurs. Des financements ont été mobilisés pour amorcer le projet en 2021 avec 52 500 € et 75 000 € programmés chaque année jusqu'en 2024.

Le financement de l'activité associative du département a en outre bénéficié d'un complément exceptionnel en raison de la pandémie. L'enveloppe départementale de crédits du fonds pour le développement de la vie associative pour l'appel à projet « fonctionnement – projets innovants » a ainsi été portée en 2021 à 400 429 € et a permis de soutenir 147 associations.

2.2.2. Faire vivre les valeurs de la République

Faire vivre la liberté d'expression et la laïcité

Cette année a été marquée par la mise en œuvre du plan national « Laïcité et Valeurs de la République » par 15 formateurs (personnels des directions, enseignants, assistantes sociales). Ils ont déployé la formation auprès des principaux de collège et d'environ 400 professeurs des écoles. L'an prochain, les collèges bénéficieront à leur tour du plan avec un maintien de l'effort en direction des professeurs des écoles.

Par ailleurs, le département a été mobilisé lors de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre pour mener des actions de sensibilisation sur les atteintes à celle-ci et le signalement des suspicions de radicalisation.

Faire vivre la mémoire des anciens combattants et victimes de guerre

L'activité de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerres (ONAC-VG) est marquée par la poursuite du cycle mémoriel de la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre de la célébration des 80 ans de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 et de l'année de Gaulle, le service départemental de l'ONAC-VG a été à l'origine d'une exposition sur les Français libres à l'hôtel de ville de Tours. Cette manifestation a subi les répercussions négatives de la crise sanitaire, initialement prévue en juin 2020 et finalement reprogrammée en juin 2021, elle a pu se tenir grâce à la persévérance des différents partenaires en faveur de la transmission de notre patrimoine collectif.

Par ailleurs, l'histoire locale a été mise à l'honneur avec le soutien à la réalisation du défi sur la ligne de démarcation à Bléré, les 3 et 4 juillet 2021, à l'initiative de l'Association des Officiers de réserve de Touraine (AORT). Cette randonnée historique a permis de retracer et d'honorer les actions des passeurs d'Indre-et-Loire dont la résistance a offert aux personnes pourchassées la possibilité de passer en "zone libre". Là encore, l'impact de la crise sanitaire fut notable et la manifestation, initialement prévue en juin 2020 en lien avec les commémorations des 80 ans du 18 juin 1940, a dû être reportée en juillet 2021.

La transmission aux jeunes générations est une priorité de l'Office qui organise chaque année des évènements à leur destination. C'est d'abord le concours départemental de la résistance et de la déportation (CNRD) à visée mémorielle. L'édition 2019-2021 a vu les étudiants, collégiens et lycéens, travailler sur le thème « 1940, Entrer en résistance, Comprendre, refuser, résister. » Les 68 lauréats ont reçu un diplôme et des livres, le voyage mémoriel traditionnellement réservé à ces lauréats n'a en revanche pas pu se tenir en raison de la pandémie. Une action « sport et mémoire » s'est également tenue en octobre 2021 au lycée Grandmont de Tours avec la ligue régionale Centre-Val de Loire à destination des jeunes espoirs féminins de football, leur permettant de se familiariser avec des grandes figures du sport et de découvrir leur engagement au cours des deux conflits mondiaux. Le concours de Bande dessinée « Bulles de mémoire » organisé par l'ONAC-VG a également eu un franc succès avec 116 participant. Une classe de troisième du lycée professionnel agricole d'Amboise de participer a pu participer sans toutefois être primée. Enfin, la citoyenneté a été mise à l'honneur à Parçay-Meslay avec des expositions sur la

Grande guerre et les As de la Grande guerre et l'organisation de conférences associant les écoles.

Outre l'entretien de la mémoire à travers toutes ces initiatives, l'ONAC est également chargé de l'organisation des journées nationales commémoratives au niveau départemental. L'organisation en format restreint des cérémonies liée au contexte pandémique a nécessité une forte action de communication par le service en amont de chaque commémoration.

Accueil et intégration républicaine

Naturalisation et reconnaissance de la nationalité aux étrangers qui se sont particulièrement impliqués pendant la crise sanitaire

Les procédures d'acquisition de la nationalité française enregistrent une forte progression ces dernières années passant de 4 000 dossiers déposés fin 2020 à 5 212 fin 2021 pour la plateforme régionale de naturalisation d'Indre et Loire qui regroupe tous les départements du Centre-Val de Loire. Le flux annuel des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclaration connaît une hausse qui fait également suite à une année 2020 de crise sanitaire, les confinements ayant affecté la chaîne d'instruction des dossiers. Ainsi 1 814 personnes ont acquis la nationalité française en 2021 (contre 1 324 en 2020).

Afin de récompenser les ressortissants étrangers "en première ligne" impliqués de manière active dans la crise sanitaire, une facilitation des procédures d'acquisition de la nationalité française a été mise en œuvre de septembre 2020 au mois d'août 2021. Ce dispositif exceptionnel d'acquisition de la nationalité française des ressortissants étrangers mobilisés pendant la crise sanitaire a bénéficié à 937 postulants en Région Centre-Val de Loire.

Sur les 1 171 dossiers déposés à la plateforme régionale entre le 15 juillet 2020 et le 31 janvier 2021, 605 postulants ont obtenu la nationalité et l'effet a bénéficié à 332 enfants, dont 148 résidant en Indre-et-Loire et bénéficient de la mesure dédiée aux. Parmi ces postulants, 28 % représentaient des professions médicales, 22 % des ouvriers qualifiés actifs (agents d'entretien, éboueurs, postiers, routiers et livreurs notamment), et 7 % des agents de sécurité. Ces nouveaux nationaux viennent essentiellement d'Afrique du Nord et d'Afrique francophone.

Depuis le 15 juin 2021, 6 plateformes pilotes dans 23 départements expérimentent la dématérialisation de la procédure d'acquisition par décret de la nationalité. Plus simple, plus sécurisé, le portail https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr permet aux usagers de déposer leur demande de nationalité française en ligne, depuis leur ordinateur, leur tablette ou leur smartphone.

Cette innovation entrera en vigueur au cours du 2ème semestre 2022 pour la plateforme régionale. Pour faciliter cette démarche, un simulateur est à disposition sur le site service public https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Naturalisation et un Centre téléphonique de Contact Citoyen (CCC) sera joignable au 0806 001 620 (appel gratuit) pour toute question.

L'accompagnement de la constitution du dossier passera enfin par les espaces numériques départementaux qui pourront aider à l'utilisation du site.

Les étrangers en France

Des procédures plus efficaces et une dématérialisation plus étendue

L'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) a pour objectif de dématérialiser les démarches concernant le séjour des étrangers en France. Cette dématérialisation s'accompagne d'une modernisation et d'une simplification des procédures avec notamment la réduction du nombre de pièces justificatives nécessaires pour certaines demandes de titres de séjour ou encore par le principe « dites-le nous une fois ». Elle fluidifie également les échanges entre l'administration et l'usager. Toutes les démarches sont accessibles depuis un portail unique sur lequel l'usager dispose d'un compte personnel sur lequel il peut suivre en temps réel l'avancée de son dossier.

Le calendrier de déploiement progressif permet une montée en compétence progressive. Ainsi depuis septembre 2020, les titres de séjour étudiant, les passeports talents, les duplicatas et les changements d'adresse sont gérés via l'ANEF. L'année 2022 devrait voir l'aboutissement de la dématérialisation pour l'ensemble des titres de séjour. Le bénéfice pour l'usager est de limiter le nombre de passages en préfecture et de simplifier les démarches.

Tableau récapitulatif du nombre d'étrangers bénéficiaires d'un premier titre, dont réfugiés

| | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution |
|--|------|--------------------|---|-----------------------|
| Séjour | | | | |
| Titres délivrés dont : 1º demande dont ressortissants ou membre de familles UE dont britanniques Renouvellement Modification Duplicata Document circulation étranger mineur Titre de voyage | 953 | 5798 594 265 | 7441 1841 13 456 4832 592 176 902 596 | 28 % 52 % 125 % |
| Demande d'asile et réfugiés | | | | |
| Demandeurs d'asile | 1159 | 973 | 872 | -10.40 % |
| Réfugiés dont 1 ^{re} demande Renouvellement | | | 318 136 182 | |
| Protection subsidiaire dont 1º demande Renouvellement | | | 122 80 42 | |
| Mineur non accompagné | | | | |
| Nb de présentations en préfecture | 269 | 186 | 332 | 78.50 % |

L'augmentation de l'activité de délivrance de titres est notamment due au phénomène de report et de rattrapage lié à la crise pandémique et aux nombreuses prolongations de titres de séjour arrivées de ce fait à échéance.

Malgré cet accroissement d'activité, les délais de production et de délivrance ont toujours été maintenus grâce à des procédures mises en places plus efficaces et à une organisation souple qui s'adapte aux priorités.

La politique d'éloignement et le contentieux des étrangers

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| Éloignement | | | | |
| OQTF séjour OQTF interpellations Procédures Reconduites | 632 185 348 80 | 421 209 401 43 | 425 214 422 39 | 0,09 % 2,40 % 5,24 % -9,30 % |

La prise des obligations de quitter le territoire français (OQTF) s'est maintenue à un niveau élevé mais ne s'est pas traduit par une exécution plus nombreuse, les reconduites restant légèrement inférieures à celles constatées l'année dernière. Malgré le chiffre conséquent des procédures initiées et menées en matière de reconduites, le contexte diplomatique et les contraintes sanitaires ont, cette année encore, pesée sur la réussite des éloignements.

L'activité contentieuse est demeurée à un niveau élevé avec 290 requêtes (séjour et asile) pour seulement 18 annulations prononcées à l'encontre de nos décisions.

L'accueil des demandeurs d'asile

En 2021, 90 places supplémentaires en centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont été ouvertes sur le territoire d'Amboise, portant à 770 places le dispositif national d'accueil en Indre-et-Loire.

En complément, 120 ménages réfugiés ont accédé à du logement social.

| Nombres de places | Lieu | Communes |
|-------------------|----------------|------------------------|
| 130 | CADA ADOMA | JOUE LES TOURS |
| 130 | CADA ADOMA | JOUE LES TOURS |
| 60 | HUDA ADOMA | SAINT PIERRE DES CORPS |
| 80 | HUDA ADOMA | CHINON |
| 76 | HUDA ADOMA | JOUE LES TOURS |
| 56 | HUDA EMERGENCE | TOURS |
| 64 | huda entraide | TOURS |
| 84 | CPH COALLIA | JOUE LES TOURS |
| 90 | CADA CRF | AMBOISE |
| 770 | TOTAL | |

Accueil des réfugiés Afghans

En lien avec la ville de Tours et avec l'appui professionnel d'ADOMA et des réseaux associatifs locaux, la DDETS a organisé dans l'urgence un accueil de 40 afghans (familles) dans le cadre de l'opération « APAGAN » lors des événements dramatiques à Kaboul.

Depuis, l'Indre-et-Loire est l'un des départements le plus mobilisé sur l'accueil des réfugiés APAGAN. Ainsi, 2 ménages ont été relogés par la ville de Tours, au sein de son parc immobilier, 3 ménages ont été relogés à Saint Pierre des Corps le 15 mars et 1 ménage va être relogé à Tours Nord. Après ce premier accueil temporaire, toutes ont pu accéder à un centre d'accueil pour demandeurs d'asile en département et en région pour solliciter le statut de réfugiés.





3. ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

L'Indre-et-Loire est riche d'un environnement de grande qualité. Le département compte en effet un réseau hydrographique très développé et la confluence entre la Loire et trois grands affluents – le Cher, l'Indre et la Vienne - une couverture forestière parmi les plus importantes du quart nord-ouest de la France et des espèces protégées emblématiques comme le castor, les sternes ou la grande mulette, moule d'eau douce pouvant atteindre jusqu'à 20 cm.

Comme ailleurs, ce patrimoine naturel, qui concourt à la qualité de vie des habitants du département, est fragilisé par les rejets dans le milieu, les entraves à la circulation des espèces et la destruction de leur habitat, les impacts sensibles du changement climatique, le développement incontrôlé de populations tel que les sangliers et les cervidés.

L'État est donc extrêmement vigilant et mobilisé pour préserver l'équilibre entre les usages et maintenir les conditions d'un développement durable. Chaque nouveau projet d'aménagement est ainsi examiné à l'aune des principes d'évitement des impacts sur le milieu, de leur réduction ou de leur compensation le cas échéant. Le réchauffement climatique fait l'objet d'une vigilance particulière avec un travail de fond engagé sur la gestion de la ressource en eau mais également en développant avec les pompiers, les communes et les propriétaires forestiers les capacités de défense contre les incendies. L'équilibre entre les enjeux agricoles, forestiers et cynégétiques est suivi finement et donne lieu à des actions de régulation quand il y a lieu.

Une vingtaine d'agents de l'État est ainsi mobilisée au quotidien sur les missions complémentaires d'animation des priorités gouvernementales, de conciliation des usages, d'instruction des projets et de contrôle des pratiques mais également de financement des actions de réparation.

S'y ajoutent les missions d'accompagnement des agriculteurs du département, concernés au premier chef par l'utilisation des espaces naturels et les bouleversements qui s'y opèrent. Les services de l'État mènent ainsi un ensemble d'actions, soit récurrentes comme le versement des aides de la politique agricole commune, soit plus exceptionnelles comme l'accompagnement des exploitations pour faire face aux épisodes climatiques extrêmes et aux calamités agricoles. Sans prétendre à l'exhaustivité, les actualités les plus saillantes en 2020 vous sont présentées ci-dessous.

3.1. Enjeux et protection de la biodiversité en Indre-et-Loire

3.1.1. La protection des forêts contre les incendies

Afin de mieux préserver nos forêts contre les incendies, la refonte des arrêtés « brûlage » a permis la simplification et l'amélioration de la lisibilité de la réglementation départementale. Désormais un arrêté unique régit l'ensemble des sujets relatifs à la prévention des incendies et a abandonné la référence aux communes sensibles, peu pertinente et source de complexité, donne une définition simple des « zones à risque », des règles claires dans ces zones ou hors

zone à risque, des interdictions liées au niveau de danger et un cadre utile aux maires pour alléger la gestion des accès aux forêts.

3.1.2. La régulation des populations de sangliers

L'indemnisation des dégâts agricoles dus aux sangliers a dépassé en 2021 le seuil symbolique du million d'euros. Dans le même temps, les accidents de la circulation et les dégâts dans les peuplements forestiers continuent à se multiplier en raison de l'expansion démographique de ces animaux. Les partenaires se sont donc accordés en septembre 2021 pour la mise en place de mesures d'accroissement des prélèvements, qui atteignent aujourd'hui 8500 sangliers par an. Ces mesures comprennent notamment l'interdiction totale de toute forme d'agrainage et de nourrissage en janvier et février 2022 et la fixation d'un objectif de prélèvement minimal d'animaux pour les 40 territoires qui prélèvent plus de 50 sangliers par an. Cet objectif minimal est égal au niveau de prélèvement de la campagne antérieure majoré de 25 %.

3.1.3. La Loire

Le plan de gestion intégrée de la Loire

Dans le cadre du « plan de gestion intégrée de la Loire en Indre-et-Loire sur la période 2020-2024 », des travaux de restauration et d'entretien des bords de Loire sont réalisés chaque année. Ils visent à maintenir un niveau d'eau de la Loire limité en cas de crue, en conciliant les enjeux de préservation de la biodiversité et du risque inondation lié au développement de la végétation dans le lit endigué.

En 2021, parmi tous les chantiers réalisés, l'unité fluviale a restauré un chenal secondaire au lit principal de la Loire de 10 ha sur la commune de Nazelles-Négron. Deux engins conduits par les agents de l'unité ont été utilisés : une pelle mécanique pour arracher les arbres et un tracteur muni d'une lame pour scarifier le sol. L'entreprise Vinci a complété ce chantier en broyant 230 m³ de végétaux et en arasant le chenal. L'usage d'un drone permet désormais de caractériser plus finement les bénéfices de ces interventions.

Le plan de gestion Val de Loire UNESCO

La préservation de la Loire ne s'arrête pas à son entretien et la protection des espaces les plus remarquables du Val de Loire UNESCO figure au nombre des objectifs du plan de gestion. On compte déjà, fin 2021, 3 sites classés: Les Maderes à Vernou-sur-Brenne, Luynes et la confluence Loire-Vienne. Ce sont désormais 6 sites remarquables qui sont susceptibles d'être classés dans le département d'Indre-et-Loire. Une étude préalable au classement du théâtre de la guerre picrocholine à Seuilly est en cours.

3.1.4. Projets d'aménagement, digues, prévention des risques

Prévision des crues

Concernant le réseau de mesure, le travail de mise en œuvre du réseau de transmission par radio sur la région Centre-Val de Loire se poursuit. Ce dispositif permet de fiabiliser la collecte des données, y compris lors des évènements intenses.

Projets d'aménagement, digues, prévention des risques

En 2021, les travaux pour le renforcement de la levée de Tours Loire aval dans les communes de La Riche et de Saint-Genouph (total 3 km) et de restauration de l'étanchéité de la levée Tours Loire amont à Tours, pour un montant total de 8,2 M€, ont pris fin. Enfin, 4 digues ont été inspectées en 2021 dont 2 dans le cadre du plan pluri-annuel de contrôle (Val de Tours et Cisse et Vouvray).

3.2. Soutien au monde agricole

3.2.1. La mise en œuvre de la Politique agricole commune

En 2021, 2 873 agriculteurs ont bénéficié d'aides de la Politique agricole commune pour une surface totale déclarée de 323 000 hectares et un montant de près de 70 M€. S'ajoutent à ces aides "structurelles", des soutiens ponctuels à l'investissement (plus de 100 dossiers) ou à l'installation (50 dossiers, soit près du double par rapport à 2020) et des aides conjoncturelles liées à la gestion de crise gel pour la viticulture et l'arboriculture ou accordées au titre du Plan de relance.



3.2.2. L'impact du réchauffement climatique et de la sécheresse

La gestion quantitative de l'eau

Du fait d'un été relativement frais et d'un bon niveau de pluviométrie, il n'a pas été nécessaire de déclencher des mesures de restriction d'eau contrairement aux années précédentes. Ce contexte favorable a permis de faire progresser plusieurs axes de travail pour s'adapter aux conséquences du changement climatique tant pour l'amélioration de la gestion de crise que pour l'accès à l'eau. Ainsi, deux études ont été engagées avec le Bureau de la recherche géologique et minière (BRGM) sur la recharge des nappes et la ressource en eau sur le bassin versant de l'Indre. Un accord est intervenu sur la gestion collective de l'irrigation dans l'Authion. Ces travaux sont appelés à se poursuivre par la mise en chantier d'une étude sur les volumes prélevables qui pourrait conduire à faire évoluer la répartition de l'eau à l'échéance de deux ou trois ans. L'accompagnement des syndicats viticoles de Chinon, Bourgueil et Saint-Nicolas de Bourgueil se poursuit sur l'aspersion des vignes contre le gel enfin la détermination d'un seuil de vigilance permettra dès 2022 d'anticiper les situations prévisibles de sécheresse à partir du niveau de recharge des nappes en sortie d'hiver.

La transition agro-écologique des exploitations

En 2021, le plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCAE) a permis d'accompagner 34 projets d'équipements en matériels de moindre utilisation d'intrants, tel des herses rotatives pour le désherbage ou des équipements de pulvérisateurs favorisant la moindre consommation de produits phytosanitaires et limitant leur dispersion. En matière d'infrastructures écologiques, à travers des dispositifs déjà existants ou bien via le Plan de relance, 20 km d'implantation de haies ont bénéficié d'un soutien financier. Enfin, la synergie de l'arbre et de la plante a été aidée sur environ 150 ha de parcelles converties en agro-foresterie.

3.2.3. L'impact des intempéries

Entre le 4 et le 14 avril 2021, des épisodes de gel sans précédent ont touché la majeure partie du territoire métropolitain : 81 départements ont été reconnus en exceptionnalité climatique à ce titre. Face à ce constat le Premier ministre a annoncé le 17 avril une série de mesures qui représente une mobilisation exceptionnelle estimée à 1 Md€ pour la mise en œuvre d'un plan gel.

Le département d'Indre-et-Loire a subi cette vague de froid d'une durée exceptionnelle qui a causé d'importants dégâts dans les vergers et vignes, alors que les floraisons avaient démarré précocement en raison d'une période préalable plus chaude que la normale. Ces dommages ont parfois été aggravés par un court épisode de gel début mai.

Les températures ont pu atteindre localement -6° à -7° et les exploitants ont dû mobiliser divers moyens de lutte (tours antigel, aspersion, feux de bougies ou

autres combustibles) qui se sont souvent avérés insuffisants eu égard à l'ampleur du phénomène climatique.

Plusieurs missions d'enquête diligentées dans le cadre de la demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole ont permis de constater des pertes moyennes s'étalant de 40 à 85 % des tonnages pour les fruits selon les espèces et de 20 à 85 % des volumes sur les productions viticoles selon les appellations.

Les services de l'État ont en conséquence été mobilisés au travers de la mise en œuvre de diverses mesures allant d'une aide d'urgence à la trésorerie des exploitants sinistrés dès juillet au soutien des entreprises des filières aval pour lesquelles les procédures se sont prolongées sur l'année 2022. Ces mesures ont le plus souvent associé services départementaux de l'État (DDT, DDFiP), offices et autres organismes chargés de mission de service public (France AgriMer, MSA) pour le suivi, l'instruction et la mise en liquidation des demandes d'indemnisation ou de soutien.

Les procédures suivantes ont ainsi été engagées au profit des arboriculteurs et viticulteurs sinistrés du département :

- mobilisation d'un fonds d'urgence gel : mesure de soutien à la trésorerie des exploitations les plus fragilisées par les épisodes de gel à hauteur de 445 000 € pour 135 bénéficiaires
- dégrèvement partiel de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles en vignes et vergers à hauteur de 668 399 €
- lancement de la prise en charge des cotisations MSA salariales et personnelles des chefs d'exploitations
- mise en œuvre de la procédure de calamités agricoles pour l'indemnisation partielle des pertes de fonds et de récoltes. Les pertes de récolte sur raisins liées au gel ont été rendues éligibles à titre exceptionnel en 2021

3.2.4. L'accompagnement des élevages en difficulté

La DDPP participe à la cellule départementale opérationnelle de prévention de la maltraitance d'Indre-et-Loire, pilotée par la chambre d'agriculture. Elle permet de détecter de manière précoce les éleveurs professionnels d'animaux de rente dont la situation financière, familiale ou encore de santé pourrait avoir une répercussion sur l'état des animaux, et d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

Parmi les éleveurs suivis en 2021, peut être cité le cas d'un éleveur de bovins qui avait abandonné depuis plusieurs années toute opération d'identification de ses animaux. En application du code rural et de la pêche maritime, tous les animaux auraient du être euthanasiés et équarris. Toutefois, le droit de dérogation reconnu au préfet par le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 a permis à la préfète d'octroyer à l'éleveur une dérogation aux conditions d'identification de l'espèce bovine sur la base d'une analyse de risque

conduite par les agents du service. L'éleveur a donc pu tirer un revenu de ses animaux, facilitant ainsi la fin de son activité professionnelle et son départ à la retraite.

3.3. L'enjeu de la collecte, du traitement et de la revalorisation des déchets

Plusieurs objectifs issus de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte d'août 2015 puis de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020 ont fait l'objet de réflexions et de travaux en lien avec les collectivités et les industriels.

Il s'agit notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- l'extension des consignes de tri des ménages, sur les emballages, à compter du 1er janvier 2023, afin de mieux valoriser les déchets plastiques,
- la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024,
- la réduction de 50 % en 2025 des tonnages de déchets enfouis, par rapport à 2010.

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri sur les emballages, les collectivités se sont organisées afin de prévoir un équipement performant et mutualisé à l'échelle de 3 départements (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe). Ce nouveau centre de tri sera situé à Parçay-Meslay, et traitera 53 000 tonnes d'emballages (poubelles jaunes). Cet équipement fait l'objet d'un financement important de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance. L'instruction réglementaire a débuté fin 2021.

Dans le cadre des réflexions des collectivités sur le traitement des ordures ménagères résiduelles, les discussions se sont poursuivies, dans le prolongement d'une étude co-financée par l'État, le Conseil Régional et Tours Métropole Val de Loire afin d'étudier les actions permettant de répondre à la fois à l'objectif de tri à la source des biodéchets, et à la nécessité de traiter les ordures résiduelles.

Les 2 installations de stockage de déchets non dangereux de Sonzay et de Chanceaux-près-Loches ont quant à elles fait l'objet d'un suivi très rapproché par les services de l'État. Des arrêtés complémentaires ont été signés fin 2021 afin d'ajuster leurs capacités de stockage et de plafonner les apports extérieurs au département permettant de prolonger de quelques mois la durée de vie de ces installations au profit des déchets ménagers du département.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur réflexion pour définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets compte-tenu de l'approche des échéances de fermeture de ces installations et de la complexité du contexte technique et réglementaire, un comité de pilotage départemental présidé par la préfète, associant l'ensemble des EPCI et le Conseil Régional, a été installé fin 2021. Cette installation coincide avec l'arrivée, le 6 décembre 2021, d'une experte auprès de la préfète en charge d'assurer ces travaux et d'être en appui des collectivités et des autres acteurs du territoire pour structurer les réflexions autour de la prévention, du tri et de la gestion des déchets.





4. L'ÉTAT LOCAL RÉORGANISÉ POUR PLUS DE TRANSVERSALITÉ

4.1. La création de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Depuis le 1^{er} avril 2021, une nouvelle direction départementale de l'État devient l'interlocuteur unique des usagers sur les thématiques de l'emploi, du travail, des solidarités. Issue de la fusion de deux entités (DDCS et UD DIRECCTE), la nouvelle direction de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) s'inscrit dans les principes de la transformation publique voulus par le Gouvernement : simplification, transversalité, performance, innovation.

Ce regroupement permet en particulier d'établir un service public qui couvre : l'inspection du travail ; l'accompagnement des entreprises ; le service public de l'insertion et de l'emploi ; le service public dit « de la rue au logement » ; la politique de la ville. Ainsi, avec la création de la DDETS, l'action de l'État est renforcée auprès des usagers à travers :

- Une conduite facilitée des politiques transversales et prioritaires, notamment par la mobilisation coordonnée des acteurs et des ressources, par la garantie d'un continuum d'accompagnement adapté aux publics permettant une plus grande réactivité des services de l'État, notamment en cas de crise.;
- Une meilleure connaissance des entreprises et des autres acteurs économiques du territoire, par le croisement des expertises et des informations, à des fins de contrôle ou de développement de projet;
- Une relation renouvelée avec les collectivités et acteurs publics et privés, pour une meilleure orientation, un meilleur appui en ingénierie de projet et un meilleur suivi, notamment de la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la politique de la ville;

4.2. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

En 2021, l'organisation territoriale de l'État a évolué en intégrant les services Jeunesse, Sports et Vie associative au sein des services académiques de l'Éducation nationale. Cette réforme vise à prendre en compte, au sein d'une même structure étatique, l'ensemble des temps éducatifs (scolaires, péri et extrascolaires). La grande majorité des missions du SDJES demeure toutefois sous autorité fonctionnelle de la Préfète. Les compétences du service restent inchangées dans la gestion de la vie associative du département : gestion du fonds de développement de la vie associative, animation du dispositif local d'accompagnement et du réseau « Guid'Asso ». Le service « vie associative » est par ailleurs placé sous la direction du délégué départemental à la vie associative, représentant départemental de l'État pour les questions associatives.

4.3. La réorganisation territoriale du réseau des finances publiques et la mise en œuvre de la « démétropolisation »

La nouvelle organisation du réseau des Finances publiques a été arrêtée en 2020 à la suite d'une concertation menée en interne avec les agents de la DDFiP et les représentants du personnel, et en externe avec les élus.

Elle a été mise en œuvre en 2 vagues, au 1er janvier 2021 et au 1er janvier 2022 et est désormais achevée. La gestion des impôts des particuliers a été regroupée sur 3 sites (Chinon, Loches et Tours) et celle des impôts des professionnels sur 2 sites (Amboise et Tours). La gestion comptable des collectivités territoriales est concentrée dans 5 services (paierie départementale et services de gestion comptable de Chinon, Joué-lès-Tours, Loches et Tours ville et Métropole). Le département d'Indre-et-Loire compte également une trésorerie hospitalière unique qui gère l'ensemble des établissements hospitaliers du département. Cette réorganisation a permis de constituer des équipes plus étoffées et davantage spécialisées.

Une offre de services nouvelle a également été mise en place, à destination des ordonnateurs des collectivités locales, avec la nomination de conseillers aux décideurs locaux auprès de chaque communauté de communes. Cadres de la DGFiP, ils assurent une prestation de conseil, d'accompagnement et d'assistance personnalisée en matière financière et comptable auprès de leurs services.

Enfin, cette organisation s'appuie sur le réseau de France Services ainsi que sur le réseau des buralistes à qui a été confiée la mission d'encaissement en numéraire et par carte bancaire des sommes dues à la DGFiP. Ces 2 réseaux se sont développés sur le territoire tout au long de l'année 2021. À cela s'ajoute, dans le cadre de la démarche de relocalisation des services de la DGFiP dans les territoires, l'accueil d'un centre de gestion des retraites de l'État par la ville de Loches, retenue pour l'accueillir au 1er septembre 2022. Ce service, doté de 40 agents, sera une antenne du centre de gestion des retraites actuellement implanté à Tours et gérera près de 500 000 pensionnés répartis sur le territoire national.

4.4. Un Secrétariat Général Commun Départemental mutualisé et interministériel

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le secrétariat général commun départemental d'Indre-et-Loire (SGCD37) est crée. Ce nouveau service est l'un des premiers maillons mis en place dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. Nouveau service déconcentré de l'État à vocation interministérielle, relevant du ministère de l'intérieur, le SGCD37 exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de la préfète et sous l'autorité fonctionnelle de la secrétaire générale de la préfecture et des directeurs de DDI. Le SGCD37 regroupe l'ensemble des fonctions supports aux bénéfices des agents affectés au sein de la préfecture d'Indre-et-Loire, des sous-préfectures de Loches et Chinon et des DDI d'Indre-et-Loire : DDT, DDPP et depuis le 1er avril 2021 de la DDETS. Ce nouveau service est constitué de 66 agents d'origine administrative variée, en provenance du ministère de l'intérieur mais également des services du ministère de l'écologie, de l'agriculture, du travail et de l'emploi notamment. Le SGCD d'Indre-et-Loire vise ainsi à gagner en efficience, en lisibilité et en simplicité en créant un point d'entrée unique pour toutes les questions administratives, financières, budgétaires, logistiques, immobilières, informatiques et relatives aux ressources humaines.





France Relance en Indre-et-Loire





ÉDITORIAL

Face à la crise sanitaire, qui menacait le tissu économique et social du pays, le président de la république a annoncé le 3 septembre 2020 le lancement d'un Plan de relance d'une ampleur inédite, destiné à sauvegarder la compétitivité des entreprises par des mesures de soutien : prêt garanti par l'État (PGE), fonds de solidarité, activité partielle. Les entreprises du département ont bien résisté comme le révèle la baisse inattendue des défaillances des sociétés en 2021 et la très nette diminution du nombre de demandeurs d'emplois (- 15%) et, en particulier, des jeunes (- 21%) grâce au plan 1 jeune1 solution, qui a bénéficié à plus de 10 000 jeunes pour leurs démarches d'insertion professionnelle et d'accès à des formations qualifiantes. Plus de 10 000 d'entre eux ont ainsi bénéficié du plan 1jeune1solution pour leurs démarches d'insertion professionnelle et d'accès à des formations qualifiantes.



La crise a mis en relief l'importance des enjeux de souveraineté face aux risques de dépendance et de rupture d'approvisionnement dans des secteurs critiques, notamment la santé, les intrants chimiques et les semi-conducteurs. Avec ses atouts et sa spécialisation dans le domaine de la santé et de l'industrie pharmaceutique, le tissu économique du département a bénéficié de dotations importantes consacrées à l'amélioration des capacités technologiques et industrielles de PME et ETI innovantes et reconnues pour leur savoir faire.

Le Plan de relance n'a pas été seulement un accélérateur de souveraineté. En effet, les moyens financiers dégagés, notamment grâce à la contribution significative de l'union européenne à travers la faculté de résilience, ont aussi eu pour ambition de convertir notre économie aux impératifs de la transition écologique et de préparer la France de 2030 : rénovation énergétique des bâtiments et des collectivités locales, décarbonation de l'industrie, traitement des déchets et circuit court, promotion d'un écosystème territorial d'hydrogène .

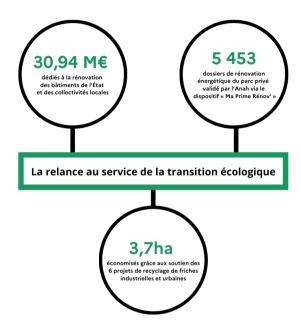
L'ampleur et le foisonnement des mesures du plan, allant par exemple du financement d'un agroéquipement dans le cadre du volet agricole (guichet France Agrimer) à l'aide à l'embauche d'un apprenti (plan1jeune1solution) ont parfois pu déconcerter alors qu'une forte réactivité était attendue dans l'engagement des moyens.

Aussi, il convient de saluer l'investissement des services de l'État, qui ont su mettre en œuvre des actions concrètes de territorialisation et de diffusion du plan afin de le faire vivre, le rendre accessible et permettre aux collectivités locales et acteurs économiques de trouver un relais et un accompagnement de proximité.

En retranscrivant les témoignages de fonctionnaires de l'État qui ont été au centre de la mise en œuvre de ce plan, ce livret « spécial relance » a souhaité, au-delà de la reconnaissance qui leur est due, leur offrir un espace de parole et mettre ainsi en évidence l'intensité des efforts collectifs d'adaptation et de transformation entrepris par l'ensemble des services publics de l'Etat alors que ceux-ci étaient, par ailleurs, fortement sollicités afin d'assurer la continuité de leurs missions.

Guillaume SAINT-CRICQ Sous-Préfet à la relance

1. FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN ENJEU MAJEUR



Le bâtiment résidentiel et tertiaire est le quatrième émetteur de gaz à effet de serre en France, derrière les transports, l'agriculture et l'industrie manufacturière. L'accord de Paris et les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ont l'ambition de lutter contre le changement climatique en visant l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) adoptée en 2015 reprend ces objectifs et les décline par secteur.

1.1 Le soutien apporté à la rénovation des bâtiments de l'État et des collectivités locales

Le Plan de relance comporte une enveloppe de 4 Md€, complémentaire du Grand Plan d'investissement, visant à accélérer la rénovation des bâtiments publics tant de l'État que des collectivités territoriales. Il convient de souligner que l'Union européenne a apporté une contribution très significative au financement de ces différents projets dans le cadre de la faculté de relance et de résilience (FRR).

En Indre-et-Loire, l'enveloppe globale contenue dans le Plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments publics a permis de soutenir des projets de l'État et des collectivités territoriales.

S'agissant des bâtiments de l'État, l'enveloppe consacrée à la rénovation énergétique a permis le financement de travaux importants pour une somme globale de 18,8 M€ selon des critères

de performance environnementale. Des travaux d'isolation thermique de grande ampleur ont pu être réalisés, tels que ceux effectués en faveur :

- du CROUS d'Orléans-Tours à hauteur de 9 M€ euros pour la rénovation thermique de la résidence Grandmont
- de l'université, avec 4,6 M€ de subvention pour les travaux de réhabilitation du clos et du couvert et d'installation de chauffage en faveur de deux bâtiments du site de Grandmont.

S'agissant des concours financiers en faveur des collectivités locales et EPCI, les critères de sélection, comportant la recherche de la même performance environnementale que pour les bâtiments de l'État, ont nécessité une forte réactivité de ces derniers compte tenu des délais restreints d'engagement, la notification des marchés devant intervenir avant le 31 décembre 2021. La programmation de la DSIL/DSID rénovation énergétique des bâtiments des communes et EPCI a facilité la réalisation de 10,42 M€ de travaux pour 5,37 M€ de subventions et 3,70 M€ de travaux pour 2,56 M€ de subventions en faveur du conseil départemental. Ces financements ont notamment concouru à la réalisation d'opérations de rénovation d'équipements scolaires ou de centres municipaux tels que :

- la rénovation ou la mise aux normes de nombreuses écoles élémentaires ou gymnases du département (Chinon, Château-Renault, Esvres, Montlouis-sur-Loire, Thillouze, Villiers au Bouin)
- la prise en charge de travaux d'isolation thermique ou de modernisation du chauffage d'équipements municipaux (Cinq-Mars-La-Pile, La Membrolle sur Choisille, Saint-Branchs)

La réalisation de travaux structurants ou de développement d'infrastructures en faveur de mobilités ou des énergies renouvelables a par ailleurs été soutenue par un accompagnement financier exceptionnel de 4,2 M€ sur les deux premières années 2021-2022 du CPER à travers un accord de relance conclu dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan de relance, de manière concomitante avec le contrat de plan État-Région Centre-Val de Loire 2021-2027. Il a permis la végétalisation du parvis de Mame, la construction d'une station d'épuration à énergie positive à La Riche ou encore l'aménagement d'une piste cyclable à Savonnières.

Enfin, il convient de relever que le Plan de relance a contribué au financement de trois opérations de rénovation lourde sur 228 logements sociaux (1,02 M€) et des travaux de modernisation de 3 accueils de jour ainsi que la réhabilitation d'une aire d'accueil des gens du voyage de Château-Renault.

1.2 Le dispositif « Ma prime Renov »

La loi de finances pour 2020 du 28 décembre 2019 a créé le dispositif «Ma Prime Rénov'» en remplacement du CITE. Cette prime, qui fait l'objet d'une instruction par l'ANAH, prend la forme d'une subvention directe des travaux de rénovation, considérée comme plus incitative que l'ancien mécanisme de crédit d'impôt. Dans le cadre du Plan de relance, ce dispositif a été élargi aux propriétaires aux revenus supérieurs et propriétaires bailleurs ainsi qu'aux travaux portant sur les parties communes de copropriété.

Ma Prime Rénov procède prioritairement d'une logique de massification des travaux individuels. Sous condition d'être réalisés par un professionnel qualifié et reconnu garant de l'environnement (mention «RGE»), de nombreux travaux de rénovation énergétique sont éligibles, tels que les travaux d'isolation, de chauffage et de ventilation, ou encore l'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement. Ce dispositif a été fortement investi en Indre-et-Loire puisque l'ANAH a validé 5 453 dossiers pour 64,3 M€ d'investissements associés fin 2021.

1.3 Bonus écologique, prime à la conversion et déploiement de bornes de recharge

Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050 fixés dans la stratégie nationale bascarbone révisée en 2019, la réduction des émissions du secteur des transports est indispensable (40 % des émissions totales de CO2 de la France et 30 % des émissions de gaz à effet de serre). La loi d'orientation des mobilités (LOM) qui fixe les objectifs pour accélérer la transition vers des formes de mobilités plus propres prévoit notamment des parts respectives de 35 % de véhicules électriques et de 10 % d'hybrides rechargeables dans la vente des véhicules neufs en 2030.

Bonus écologique, prime à la conversion et déploiement des bornes de recharge : ces trois mesures, relevant du pilier Écologie de France Relance, ont eu pour objectif d'accélérer la transition du parc automobile français. Ainsi, au cours de l'année 2021, le bonus écologique, prime à l'achat, a bénéficié à l'achat de 3 192 véhicules légers électriques ou hybrides rechargeables et la prime à la conversion a concerné 2 634 véhicules dans le département.

1.4 L'ADEME au service du Plan de relance : la décarbonation de l'industrie

L'ADEME a vu son rôle amplifié par les moyens du Plan de relance en faveur de différents projets de décarbonation et notamment :

- la création de stratégies de filières ou d'écosystèmes (aide au déploiement des projets alimentaires territoriaux, écosystème territorial hydrogène)
- le soutien de projets industriels vertueux (écoconception, intégration du plastique recyclé, de développement de la collecte et du traitement des biodéchets, décarbonation, tourisme durable).

S'agissant de la stratégie filières, il convient de relever que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI), le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL), Tours Métropole Val de Loire (TMVL) et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST) se sont unis avec l'acteur industriel ST MICROELECTRONICS pour répondre à un l'appel à projet écosystème territorial H2 instruit par l'ADEME. Ce projet territorial de production et de distribution d'hydrogène pour des usages mixtes de mobilité et industriels a été considéré comme éligible par l'ADEME.

En ce qui concerne les projets industriels du territoire, les aides du guichet « tremplin pour la transition énergétique » ont bénéficié à 16 entreprises du département pour le financement d'investissements ou d'études d'ingénierie (montant total de 189 000 €).

Avec l'appui des financements européens de la faculté de résilience, un soutien significatif de 1,2 Md€ a été consacré sur la période 2021-2022 à l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'évolution des procédés de fabrication et la décarbonation de la production de chaleur.

L'entreprise papetière du groupe PALM, située à Descartes, spécialisée dans le recyclage des papiers et cartons a été déclarée lauréate de l'appel à projets « décarbonation de l'industrie », bénéficiant ainsi d'une subvention de 825 000 € d'aides publiques, le montant total de l'investissement étant de plus de 3,7 M€. L'entreprise espère ainsi économiser 23 000 KWh/an d'énergie primaire, soit 4292 tonnes de CO2.

Témoignage de : Mohamed Amjahdi président de l'ADEME

Le bilan du Plan de relance au niveau régional est globalement satisfaisant et encourageant quant à la mobilisation des acteurs économiques de nos territoires. Ils ont très vite saisi les opportunités offertes par les dispositifs dont l'ADEME était l'opérateur. À ce jour, à l'échelle régionale, ce sont 183 projets de toutes tailles (industriels, restaurateurs, hôteliers, etc.) correspondant à 25,3 M€ de subventions que l'ADEME a engagés. Concernant l'Indre et Loire, 48 projets ont été aidés pour un peu plus de 1,8 M€ de subvention.

La mise en œuvre du Plan de relance s'est engagée dès les premières semaines du confinement du printemps 2020, avec une très forte mobilisation de l'ADEME pour élaborer et proposer au Gouvernement des dispositifs concrets, opérationnels,

répondant aux enjeux et permettant de saisir l'opportunité de mettre l'écologie au cœur du Plan de relance. Cela s'est traduit, dès septembre 2020, par un soutien d'urgence aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans la foulée, des dispositifs dédiés à l'efficacité énergétique et à la décarbonation de l'industrie ont été déployés. Puis, début 2021, progressivement, l'ensemble des 24 dispositifs opérés par l'ADEME, déclinant les thématiques principales (décarbonation de l'industrie, hydrogène, économie circulaire, Tourisme durable, etc.) ont été lancés.

Le fait majeur dans la prise en charge de ces nouvelles missions par l'Agence est le recrutement et l'intégration, en quelques mois, d'une centaine de nouveaux collègues (10 % des effectifs de l'agence) et, le tout, en situation de confinement, donc en distanciel la plupart du temps. Pour notre région, cela représente un renfort de 5 personnes (technique et administratif) qui pour certaines interviennent sur plusieurs régions selon la thématique dont elles ont la charge. Par exemple, le référent sur le Tourisme durable a aussi en charge l'Ille de France. Une de nos gestionnaires traite également les dossiers de la région Hauts de France. Pour l'anecdote, il y a des collaborateurs, en charge du Plan de relance dans notre région, que je n'ai jamais rencontré physiquement car positionnés sur un autre site de l'ADEME! Par ailleurs, des salariés déjà à l'ADEME se sont également vu proposer d'aller temporairement sur des missions Plan de relance. Sur cette même période, et indépendamment du Plan de relance, nous avons également dû « absorber » la numérisation de l'ensemble du parcours de traitement des demandes des bénéficiaires avec le lancement de la plateforme internet «Agirpourlatransition.ademe.fir» ainsi que le remplacement de notre outil de gestion. Malgré ce contexte, nous avons réussi à engager la totalité des moyens qui nous ont été alloués.

Dans l'examen des dossiers, différentes modalités pour la gestion des dossiers coexistaient selon les dispositifs : des appels à projets, du gré à gré - parfois sous forme de guichet, des instructions de dossiers en local, au niveau national, ou parfois avec une pré-instruction par des partenaires régionaux (par exemple, pour le Tourisme Durable). L'ADEME sait être, agile, inventive et tisser des partenariats en ce domaine !

Notre principal objectif en ce domaine est l'efficacité de notre action sur le plan écologique et économique. Nous avons pour principe d'aider les projets qui présentent les meilleurs effets leviers possibles (subvention apportée à un projet au regard de l'économie ou l'investissement mobilisé par ce projet) tout en maximisant l'impact positif généré pour l'environnement. Dans notre région, chaque euro octroyé par l'ADEME dans le cadre du Plan de relance a mobilisé 5,5 euros d'activité économique, au global c'est plus de 139 M€ d'investissement et près de 65 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serres qui vont être évitées annuellement.

Désormais, le Plan de relance va pour partie laisser sa place au plan France 2030, les objectifs ne sont pas tout à fait les mêmes avec une orientation forte vers le soutien à l'innovation. Certains sujets que nous traitions dans la cadre du Plan de relance ne seront pas poursuivis. Les thématiques, les modalités et périmètres d'intervention de France 2030 ne sont pas tous totalement arrêtés mais l'ADEME a déjà commencé à lancer de nouveaux dispositifs de ce plan, notamment sur la thématique de la décarbonation de l'industrie.

1.5 Lutte contre l'artificialisation des sols et présentation des projets friches

Près de 300 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés chaque année en Indre-et-Loire, principalement à destination de l'habitat. Cette consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers augmente 3 à 4 fois plus rapidement que la croissance démographique. Tous les territoires sont concernés, en particulier les espaces périurbains peu denses. L'artificialisation des sols a des conséquences écologiques et des impacts socio-économiques en éloignant les logements des services publics et de l'emploi et en allongeant les déplacements.

La réhabilitation des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires tout en assurant la protection des sols contre leur artificialisation. Un fonds de 650 M€ sur 2021-2022 a été ouvert pour le financement des opérations de recyclage des friches et plus généralement de foncier déjà artificialisé.

Deux types d'opérations ont été financées dans le département :

- le recyclage de friches ou la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain pour en faire des sites prêts à l'emploi permettant la relocalisation d'activités ou la construction de logements (fonds recyclage du foncier)
- des projets de reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers aidés selon un cahier des charges établi par l'ADEME.

En 2021, en Indre-et-Loire, 6 projets de recyclage de friches industrielles et urbaines ont ainsi fait l'objet d'un soutien destiné à couvrir le déficit d'opération. Ces reconversions ont permis d'économiser près de 3,7 ha de terrain pour la construction de logements et de locaux d'activités. Parmi les projets retenus dans le cadre des différentes sessions, il convient de relever le succès des actions suivantes :

- le financement en faveur de la Commune de Bléré pour la reconversion de l'ancien site de la fonderie AutoCast à la suite de sa liquidation judiciaire pour un usage mixte, social et culturel par l'ADEME au titre des études de programmation et ensuite par l'État au titre de la 1ere tranche de travaux
- le financement de la restructuration de l'ancien EPHAD « Les Mistrais » à Langeais
- la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle de 0,76 ha pour un montant de 400 000 € en cœur du bourg d'Azay-sur-Cher en vue d'une d'une offre de 50 logements sur la commune (logements adaptés seniors, résidence intergénérationnelle, locatif social, ...) en connexion piétonne directe avec le bourg et ses principaux commerces et services de proximité
- la requalification du centre de secours d'Amboise pour un projet mixte comportant la reconstruction de maison d'accueil temporaire pour des personnes âgées et des logements locatifs sociaux
- la démolition de l'ancienne Usine Demoussis à Neuillé-Pont-Pierrre avec dépollution du site pour la reconstruction de logements seniors, de commerces et d'une maison d'assistantes maternelles (dotation de 978 551 €)

Témoignage de Fabien Nebel, maire de Bléré, sur le fonds friche :

La mairie de Bléré a en gestation, depuis avant crise, deux projets structurants pour sa population. Outre la rénovation du centre socio-culturel de la ville c'est la réhabilitation de la friche « autocast », abandonnée depuis 2009, qui nous préoccupait. Cette friche disgracieuse de bâtiments industriels, en bord de Cher, n'est pas valorisante pour la commune et son centre-ville à proximité immédiate. Pourtant, Bléré dispose de nombreux atouts avec une position très attractive à proximité de Tours, des infrastructures de transport et le passage touristique avec le Cher et une des boudes de la Loire à vélo. Un tel bâtiment nuit à ces atouts. La fermeture du site avait en outre eu des conséquences économiques et sociale catastrophiques en tant que l'un, voire le à une époque, des premiers employeurs de la ville. L'enjeu est aujourd'hui de combler ces pertes et de donner du sens à ces 26 000m2.



© François Cappelle

Le projet de réhabilitation devra prendre en compte ces avantages de la ville. Il s'inspirera aussi des aménagements de la partie Est des bords de Cher, sur le site de « La Gatine » très convivial, nous serions ravis de réussir à réaliser une telle ambiance sur cet ancien site industriel. C'est aussi en ce sens que se sont prononcés les futurs usagers. Nous avons en effet, en parallèle des études de dépollution, mené une concertation du public pour recueillir les envies de la population de la commune et au-delà, au sein de l'intercommunalité. La consultation a mis en avant la nécessité d'investir les bâtiments en favorisant plusieurs domaines : tourisme, activités culturelles, loisirs et activités économiques. Ce qui est recherché dans la réalisation du projet c'est une cohérence entre les activités. Il faudra maintenir un fort lien entre ces trois domaines pour constituer un projet global. La mise en œuvre d'activités sur le site n'attendra cependant pas la réalisation de tous les travaux, la ville s'est en effet associée à l'association « POLAU » (pôle art urbain) pour préparer une programmation et permettre des activités durant le démantèlement, cette phase permettra également de tester certaines prestations auprès du public.

La friche est donc une belle opportunité pour nous, de très nombreux projets peuvent être envisagés et pourront cohabiter, mais il faut réussir à mener à bien cette reconversion ambitieuse qui mêle de nombreux enjeux : la dépollution, le classement de la zone dans le PPRI qui nécessite de penser la sécurité du public, la soutenabilité économique du site et des travaux nécessaires puisqu'il nous faudra trouver des financements même si le Plan de relance a permis d'étayer le projet en finançant les études de dépollution pour plus d'un demi-million d'euros. Celles-ci arrivent à terme et il faut envisager la suite puisque la première tranche est financée par le fonds friche (AAP recyclage du foncier) dont le projet a été lauréat mais que nous devrons être en capacité d'attirer des entreprises sur le site dès la dépollution pour assurer le financement des autres travaux. C'est donc un projet de longue haleine que nous portons, la reconversion complète de la friche s'étendra vraisemblablement sur 15 ou 20 ans.

Je veux d'ailleurs conclure en saluant l'engagement des services de l'État à nos côtés, en particulier l'aide précieuse de la DDT. Sa participation au comité de pilotage a permis une collaboration fructueuse et extrêmement intéressante. Notre association nous a permis de cerner immédiatement les limites du projet, de ce que nous pouvions imaginer et les freins à celui-ci ainsi que les moyens d'y remédier. Finalement, le Plan de relance a été un dispositif très bénéfique qui a rendu possible les deux projets emblématiques de la ville. Pour ce qui est de la réhabilitation de la friche il est clair que sans ces fonds aucune réalisation n'était envisageable, les premières études menées avaient montré que ce projet dépassait largement les possibilités de financement par la commune. Le Plan de relance a permis de passer outre ces limites financières et de dépasser le périmètre local en associant l'État au projet.



Projet friche Bléré à son terme - ©ACA-Atelier Cité Architecture

1.6 Le volet agricole du Plan de relance

Le volet « agricole » du Plan de relance mobilise 1,2 Md€ spécifiquement dédié aux agricultures, aux agriculteurs et aux consommateurs avec trois priorités :

- reconquérir notre souveraineté alimentaire
- accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français
- accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique

Le renouvellement forestier

En 2021, le Plan de relance a permis d'aider 30 projets de renouvellement forestier représentant un montant de travaux présentés de 1,11 M€ et une aide de 727 050 € dont une partie reste à engager. Ainsi, c'est près de 170 ha de forêt qui seront renouvelés.

Les actions en faveur d'une alimentation saine et la promotion de l'économie circulaire

Afin de promouvoir une alimentation locale et accessible à tous, le Plan de relance a prévu des financements territorialisés pour créer une plus grande proximité avec les produits et services des agriculteurs (circuit court) en soutenant une alimentation solidaire :

D'abord, des projets en faveur de l'aménagement de "jardins partagés" ont été soutenus (14 projets retenus à l'issue de 6 comités de sélection pour une aide apportée de 152 000 €).

Les jardins partagés et collectifs existants sont des lieux de socialisation et de réflexion sur les enjeux agroécologiques et climatiques.

On peut citer, parmi les 14 projets retenus dans ce cadre, deux actions majeures:

- « Tous au Jardin! » : animation et formation d'animateurs autour du jardin partagé au bénéfice des habitants d'un quartier prioritaire de Joué-lès-Tours
- « Les Viantaises, un creuset de vitalité citoyenne » : sensibilisation à l'environnement et jardin partagé en construction collaborative avec une association locale à Beaulieulès-l oches

Des projets « alimentation locale et solidaire » ont également été financés par le Plan de relance (6 projets retenus à l'issue de 3 comités de sélection pour une aide apportée de 221 000 €) pour accompagner les actions favorisant le développement sur le territoire de l'accès aux produits locaux pour les personnes précaires ou isolées telles que :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- L'aide aux associations, aux entreprises (PME/TPE/start-up), aux communes et aux intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous;
- La promotion des initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La démarche de projet alimentaire territorial (PAT), initiée en 2014 pour favoriser la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires, se développe dans le département où un PAT d'échelle départementale, porté par la Chambre d'Agriculture et l'État, s'articule avec des PAT intercommunaux. Dans ce contexte favorable, 4 projets d'alimentation locale ont bénéficié d'un soutien du Plan de relance. En continuité de cette action, les jeunes agriculteurs ont également été soutenus par des aides à l'installation sous forme de bonus à la vente directe ou au circuit court en élevage, viticulture et maraîchage.

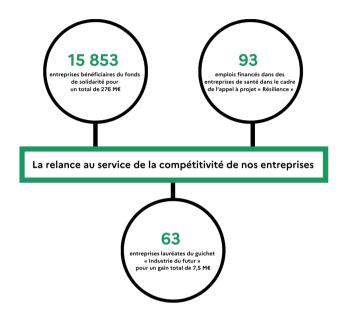
Plusieurs initiatives fructueuses ont été lauréates de financements :

- Extension d'exploitation d'un maraîcher en agriculture biologique à Mazières de Touraine
- Création d'un marché de producteurs circuits courts biologique à Villaines-Les-Rochers
- Création d'une petite épicerie fixe de vente de vrac « Le drive du bon sens » à Chambray-Lès-Tours
- Création d'un supermarché coopératif et participatif « Le Troglo » à Tours

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets "soutien à l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie". Ces financements ont notamment permis la construction d'un refuge pour les animaux abandonnés et l'accès aux soins pour les animaux des sans-abris par la subvention octroyée à l'association « Paix animale » à Boussay.



2. LA RELANCE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES



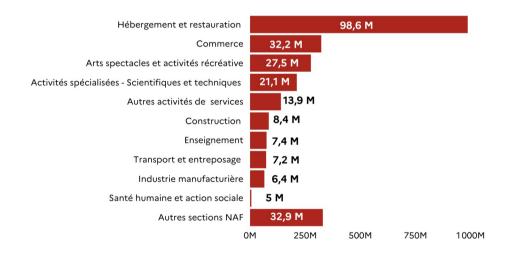
2.1 La protection du tissu économique et social face à la crise

Les objectifs à court terme du Plan de relance, tendant à retrouver un niveau d'activité économique comparable à celui d'avant crise à l'été 2022 ont été atteints. A moyen terme, il s'agissait également de renforcer le tissu industriel et la compétitivité des entreprises et notamment de soutenir des stratégies de souveraineté industrielle, notamment de relocalisation technologique.

Des objectifs à court terme de croissance économique atteints

Le niveau d'activité économique a été retrouvé dès le 3e trimestre 2021 alors que le nombre de défaillances d'entreprises a diminué au cours de l'année 2021, ce qui a révélé l'efficacité des mesures de soutien :

- le prêt garanti par l'État, qui a été prorogé jusqu'au 30 juin 2022, a donné lieu, en Indre-et-Loire, à l'octroi de 5 901 aides principalement à destination de TPE et PME pour un montant global de 738 M€ essentiellement pour les secteurs du commerce, de l'industrie manufacturière et de la construction
- le fonds de solidarité a été octroyé à 15 853 entreprises pour un soutien s'élevant à 276 M€ (dont 176 M€ en 2021), le montant alloué étant le plus élevé de la région et ayant bénéficié aux secteurs de l'hôtellerie-restauration (96 M€), du commerce (32 M€) et de l'évènementiel, arts du spectacle et de la culture (27 M€)
- en ce qui concerne l'activité partielle, le montant total des indemnisations s'élève à 227 M€ (pour 379 563 indemnisations de salariés) essentiellement en faveur du secteur des services, du commerce et de l'hébergement-restauration



Témoignage de Thierry Pourquier, directeur départemental des finances publiques:

Les diverses mesures de soutien économique mises en œuvre durant la crise sanitaire ont pleinement impliqué la DGFiP. Cette période a permis aux entreprises de mieux connaître une de nos missions, le soutien de l'économie, dans un contexte de crise sans précédent. Les directions départementales, en particulier celle d'Indre-et-Loire, n'ont pas été en reste. Les mesures d'urgence, le fonds de solidarité au premier titre mais aussi la baisse des impôts de production (74,7 M€) et l'accompagnement de la sortie de crise à travers le comité départemental de sortie de crise et le dispositif « coûts fixes » sur 2021, ont conduit à redéfinir certaines missions des agents. Ce sont par exemple 15 agents à temps plein qui ont dû se consacrer à la mise en ceuvre du fonds de solidarité sur cette période. Au 31 mars 2022, ce sont au total, depuis avril 2020, 276 M€ qui ont abondé la trésorerie



des entreprises par ce biais. Je veux d'ailleurs rappeler que le rôle de la direction départementale 37 n'est pas limité au périmètre départemental. Ses missions supra-départementales la conduise en effet à assurer par exemple le paiement d'un quart des pensions du territoire et 300 000 traitements de la fonction publique (3,41 Md€ en 2021).

Notre réaction rapide était ainsi indispensable pour assurer le pouvoir d'achat d'un nombre important de ménages et préserver la continuité des services publics dans ce contexte complexe en assurant les salaires des fonctionnaires au niveau local et national, notamment les salaires hospitaliers. La mise en paiement de ces salaires a été organisée avec le soutien de la direction locale et d'une équipe d'agents qui pouvaient prendre le relai des trésoreries. Le service public a ainsi pu être garanti et aucun retour négatif ne nous est parvenu. Je salue sur ce point l'efficience de la direction et le rôle des responsables de service qui ont su accompagner leurs équipes.

La crise a également démontré la forte capacité d'adaptation de la DDFIP en forçant la réflexion sur l'action de nos services. Il a été nécessaire, très rapidement, d'évaluer les attentes de nos concitoyens, notre rôle au regard des mesures d'urgence et de repositionner nos agents pour y répondre et inventer de nouvelles solutions. Le bénéfice du fonds de solidarité a par exemple été simplifié par l'accès au dispositif par le compte fiscal en ligne du chef d'entreprise. L'appui aux usagers a aussi été maintenu par le recours à des fiches de contact à disposition du public et des rendez-vous téléphoniques pour les cas particuliers, c'est-à-dire seulement 5% des situations.

Cette gestion de crise, outre les nouveaux modes de travail, télétravail et visioconférences, très difficiles dans un premier temps en l'absence d'équipement dédié, s'est par ailleurs inscrite dans le contexte de réforme de l'organisation territoriale des directions départementales des finances publics, effective au 1° janvier 2021. Ce cap a été un enjeu qui a nécessité que la direction mène de front la gestion de la réforme, des mesures d'urgence et de la formation des nouveaux agents.

Pour résumer, cette période a donc induit une remise en cause profonde du fonctionnement des services en interne et une très forte solidarité entre les services en externe. Les échanges entre directions ont ainsi été décuplés, un soutien mutuel s'est mis en place. Cette réflexion sur notre action collective n'a poursuivi qu'un seul objectif qui mobilisait l'ensemble des services de l'État : aider les entreprises à passer le cap de la crise sanitaire en fluidifiant leur trésorerie; que ce soit par les aides, la rapidité de paiement des droits ou des délais de paiement en cas de difficultés de trésorerie.

Des objectifs à moyen terme de renforcement de la compétitivité industrielle des entreprises et de renforcement des secteurs stratégiques

Outre la baisse des impôts de production (150 M€), les dispositifs nationaux, lancés par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ont irrigué une centaine de projets de développement industriel dans le département. Les finalités du volet compétitivité du Plan de relance sont les suivantes :

Le renforcement des capacités industrielles dans les secteurs stratégiques

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'ajout de capacités de production de produits thérapeutiques liés à la COVID-19 a été un enjeu fondamental. Le dispositif « Capacity building » découlant du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) a été doté, au niveau national, de 460 M€ à destination des industries de santé. Il s'applique à un nombre limité d'entreprises mais s'appuie sur un engagement financier important. Deux industries pharmaceutiques ont été lauréates dans le département :

- Recipharm à Monts en vue du déploiement d'une plate-forme de production de vaccins MODERNA
- Delpharm à Chambray-les-Tours pour du conditionnement de seringues en lien avec la vaccin Pfizer

Outre la production de vaccins, la relocalisation de lignes de production a été encouragée dans des secteurs critiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie et 5G). Trois entreprises spécialisées dans les dispositifs médicaux (VLAD, VERMON, AXESS VISION TECHNOLOGIE) ont pu en bénéficier pour la mise en œuvre de projets de modernisation industrielle, devant aboutir à la création de 93 emplois

Enfin, le fonds de modernisation des filières aéronautique et automobile a soutenu 5 entreprises pour un montant d'aide global de 4,58 M€ : DECOMATIC, MECACHROME, REOREV, EFA, ENGNEERING DATA.

La modernisation des outils industriels au profit des PME du département

Au-delà des fonds spécialisés et thématiques, le fonds d'accélération des investissements industriels – territoires d'industrie – ayant une forte dimension territoriale a été mobilisé pour des projets de développement industriel ayant un impact local à la fois économique et social. Initialement doté, au niveau national, de 400 M€ en septembre 2020, celui-ci a rencontré un grand succès et a bénéficié de 300 M€ supplémentaires en mars 2021, résultant d'un cofinancement à parité de l'État et du conseil régional. Une nouvelle augmentation du fonds à hauteur de 150 M€ a eu lieu en septembre 2021.

Pour la région Centre-Val de Loire, cela s'est concrétisé par un abondement de 14 M€, soit 7 M€ de l'État et 7 M€ du conseil régional. L'augmentation de septembre 2021 a permis une augmentation de 12 M€ avec la même répartition. Dans le département, 22 entreprises industrielles ont été lauréates pour des projets de modernisation industrielle dans le cadre des

revues de projets instruits par BPI puis faisant l'objet d'une décision conjointe de l'État et du conseil régional.

2.2 La numérisation et la digitalisation au bénéfice des TPE et PME du département

Le guichet « Industrie du futur », dont la subvention est acquise dès que l'éligibilité est établie, a connu un réel engouement auprès des PME du département pour des dépenses d'équipement industriel (robots, cobots, fabrication additive, réalité virtuelle). 63 entreprises ont ainsi été lauréates dans le cadre pour un total de 7,5 M€.

Par ailleurs, le chèque forfaitaire « France num » de 500 € a bénéficié à 133 entreprises pour le financement de dépenses de digitalisation .

2.3 Focus rénovation patrimoniale de la chapelle Saint-Hubert



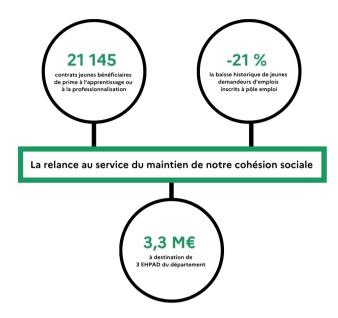
Le Plan de relance dans son volet culture a permis de financer une part importante de la restauration de la chapelle Saint-Hubert du château d'Amboise, haut lieu du patrimoine national alors qu'un diagnostic avait mis en évidence l'état d'altération avancé de la couverture en plomb de la chapelle.

Les travaux financés par le Plan de relance comportent :

- la restauration des charpentes et couvertures suivant le dernier état connu et voulu par Ruprich-Robert, architecte en chef des monuments historiques ayant restauré la chapelle au XIXe siècle
- les reprises des maçonneries des façades, harmonisation des pierres, restauration de modénatures, sculptures et des verrières
- la reprise du parvis et l'étanchéité des terrasses adjacentes

La subvention au titre du Plan de relance est de 2,16 M€ à hauteur de 84 % du montant total de l'opération, estimé à 2,56 M€.

3. LA RELANCE AU SERVICE DU MAINTIEN DE LA COHÉSION SOCIALE



Le troisième pilier, doté à l'échelle nationale de 36 Md€, est un volet de cohésion sociale qui doit atténuer les effets sociaux de la crise sanitaire. Au-delà du dispositif d'activité partielle, qui est un instrument de sauvegarde de l'emploi, les efforts d'accompagnement ont notamment porté sur les jeunes de 16 à 25 ans à travers le déploiement du plan 1 jeune 1 solution .

Par ailleurs, le Plan de relance alloue également à l'échelle nationale une enveloppe de 99,5 M€ sur 2 ans destinée à soutenir des projets structurants portés par des associations de lutte contre la pauvreté : promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation, modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes, optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité. Afin de soutenir les actions de proximité, les deux tiers de l'enveloppe ont été attribués au financement de projets régionaux.

3.1 Focus sur le plan « 1 jeune 1 solution »

Le plan «1 jeune 1 solution» a été présenté par le Premier ministre le 23 juillet 2020, avec pour objectif d'éviter que la crise sanitaire ne conduise à de fortes augmentations des situations d'exclusion et de précarité des jeunes. Les jeunes sont en effet particulièrement vulnérables en période de difficultés économiques en raison du caractère précaire de leurs contrats de travail et d'une protection moindre en ce qui concerne l'activité partielle et l'ouverture à l'assurance chômage. Il offre un ensemble de mesures de soutien à travers des aides pour les employeurs (aide directe à l'embauche, aide à l'apprentissage) ou de renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'insertion (objectif de doublement des garanties jeunes), venant ainsi renforcer, en volume et en intensité, des dispositifs qui, pour la plupart, existaient avant la crise sanitaire.

Le plan est articulé autour de trois grandes priorités : faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail ; accompagner les jeunes éloignés de l'emploi ; orienter et former les jeunes, critère d'insertion durable dans le monde du travail.

En 2021, en Indre-et-Loire, l'utilisation des mesures du plan 1 jeune 1 solution se répartit de la manière suivante :

Sur l'axe 1 Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- 4 188 aides à l'embauche jusqu'au 31 mai 2021 (échéance de l'aide)
- 6 201 contrats d'apprentissage en 2021 (10 831 bénéficiants de la prime à l'apprentissage et 10 314 bénéficiants de la prime au contrat de professionnalisation)
- 158 contrats emplois francs
- 240 entrées en services civiques, 5 postes sur le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire et 9 postes à l'Agence Nationale du Sport (ANS) validés en septembre 2021

Sur l'axe 2. Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

- 547 entrées en formations pré-qualifiantes et qualifiantes
- 808 parcours personnalisés pour les décrocheurs 16-18 ans

Sur l'axe 3. Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure

- 1 375 contrats aidés signés (163 Parcours Emploi Compétences tout public, 211 PEC jeunes, 248 PEC QPV et ZRR et 753 Contrat initiative emploi jeunes)
- 4 274 jeunes ont intégré un dispositif d'accompagnement renforcé proposé par les 4 missions locales dont 975 jeunes qui sont entrés en garantie jeune (taux de réalisation de 74,3 %) et 3 299 jeunes entrés en PACEA (taux de réalisation 103 %)

Ainsi, le plan 1jeune1solution a fortement contribué à la baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emplois, les aides directes et à l'apprentissage ayant manifestement été mobilisées par les employeurs du département. Au 31 décembre 2021, 3 480 jeunes de moins de 26 ans étaient inscrits à Pôle emploi soit une baisse historique de plus de 21 % sur un an.

Témoignage de Bruno Pépin, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités:

En réaction à la violente crise économique qui a accompagné à la crise sanitaire, l'État a mis en place un arsenal hors du commun pour accompagner les entreprises (fonds de solidarités, prêt garanti par l'Etat...). Au sein de celui-ci, le dispositif d'activité partielle a été particulièrement mobilisé pour prévenir de potentielles vagues de licenciements et a su s'adapter : augmentation de la prise en charge par l'État, augmentation de l'indemnisation des salariés, accélération des processus de traitement des demandes...

L'objectif premier de nos services a été de traiter de façon réactive, un flot de demandes jamais observé jusqu'alors. Le dispositif, déjà entièrement dématérialisé avant la crise, a été complètement remanié, en particulier pour simplifier les procédures et raccourcir les processus



de traitement. Pour illustrer, jusqu'en avril 2021, chaque demande d'activité partielle faisait l'objet d'une instruction puis d'une validation individuelle de nos services. À partir de mars 2020, les services ont cependant été submergés par les volumes et n'ont plus été en capacité de les traiter. Afin d'y faire face, un système de validation automatique a été mis en place, impliquant une modification substantielle des processus d'analyse et de validation. Le dossier « activité partielle » reposait en outre sur deux agents seulement (moins d'un ETP) et a atteint jusqu'à 5 agents, formés et adaptés à l'urgence. Parallèlement, les services se sont ajustés à cette situation cruciale pour notre économie : mise en place d'une hotline pour répondre aux entreprises, création d'une messagerie institutionnelle dédiée, cellule de traitement des cas complexes....

Cette période pour le moins éprouvante pour nos services a finalement contribué à renforcer la cohésion de l'équipe et mis en évidence le sens aigu du service public des agents, leur capacité d'investissement en situation de crise et leur haut niveau de compétences professionnelles. Je peux dire aujourd'hui que je suis fier de l'action des services de l'ex DIRECCTE et de leur engagement au bénéfice des entreprises, et par voie de conséquence au service de l'emploi.

Dans le même esprit, face à la crise, le ministère a souhaité anticiper les conséquences de la crise sur l'emploi. Fort de l'expérience des précédentes crises, nous savions que les premières victimes en seraient les jeunes entrants sur le marché du travail et les salariés les plus jeunes, souvent titulaires des emplois les plus précaires, notamment ceux relevant du travail temporaire. Il a, en conséquence, lancé un vaste plan intitulé « 1 jeune 1 solution » et combinant des aides aux entreprises pour embaucher, des possibilités d'accompagnement renforcé pour les jeunes et une mobilisation de la formation.

L'une des priorités aura été de mettre l'accent sur les contrats aidés, notamment ceux destinés aux jeunes. Outre le fait qu'ils permettent de reprendre le chemin de l'emploi, les « Parcours Emploi Compétence » (dénomination officielle des contrats aidés) permettent également de bénéficier d'un accompagnement individualisé par son employeur (tutorat, formation...) et retrouver plus facilement un emploi de droit commun à son terme. Pour leur mise en œuvre, la nouvelle DDETS, en lien avec le corps préfectoral dans son ensemble, a essentiellement assurée une importante campagne de communication pour promouvoir les possibilités offertes par le plan 1 jeune 1 solution. Nos services ont ensuite mené un travail de pilotage et d'animation en étroite collaboration avec les prescripteurs (Pôle emploi, cap emploi, mission local) en charge de la mise en œuvre des dispositifs.

Finalement, le chômage des jeunes, à la différence des autres crises, a été contenu et n'a pas augmenté plus que celui des autres catégories. Avec la reprise économique, il est aujourd'hui à un niveau historiquement bas. Les aides à l'embauche des jeunes ont également eu un franc succès avec 4 300 aides distribuées dans le département. Enfin, les politiques de l'emploi, notamment celles des contrats aidés, sont une nouvelle fois apparues comme des politiques particulièrement souples qui peuvent rapidement s'adapter à une situation de crise et atténuer ses effets. Ainsi, en agissant pour les entreprises et pour les publics privés d'emploi notre action a permis au département de traverser cette zone d'extrêmes dangers à moindre mal en préservant ses forces économiques et ses actifs.

3.2 La lutte contre la pauvreté et le soutien aux personnes précaires

Trois projets importants ont été retenus dans le département pour un montant total de 310 000€:

- La Banque alimentaire pourra procéder au remplacement d'un camion frigorifique hors service
- Les restos du cœur créent un centre de distribution itinérante
- L'association « SOLIHA » (Tziganes Habitat) crée une équipe dédiée mobile d'accompagnement social en direction des gens du voyage pour lutter contre le non recours et agir sur une insertion durable dans les territoires.

3.3 L'inclusion numérique

L'existence d'une fracture numérique souvent dénommée « illectronisme », dont souffriraient 14 millions de français en difficulté pour accomplir des démarches du quotidien désormais numérisées, a donné lieu au recrutement de conseillers numériques France Services, qui proposeront des ateliers pratiques et un accompagnement de proximité dans l'ensemble du département.

Ainsi, 34 conseillers ont été attribués à l'Indre-et-Loire, dont 23 déjà recrutés au 1° février 2022, sur un objectif national fixé à 4000. Ces conseillers numériques France Services sont financés par l'État, par le biais de France Relance. Ils ont été recrutés par des collectivités territoriales ou des associations locales. Leur engagement s'est accompagné d'une formation préalable par des professionnels de la médiation numérique garantissant la qualité de leur futur accompagnement.

3.4 Le Ségur de la santé

La crise sanitaire a mis en exergue l'impérative nécessité d'une part, de revaloriser les métiers du soin et de l'accompagnement sanitaire et médico-social et d'autre part, de repenser l'investissement de ces mêmes champs. Le Ségur de la Santé a ainsi abouti à un plan d'action concret construit autour de 4 « piliers » :

- transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

À l'échelle nationale ce sont 6 Md€ qui ont été consacrés à l'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que dans le numérique. Le Ségur finance ainsi des opérations de transformation et de rénovation d'équipement, la création de places en EHPAD, la restructuration de l'offre de soins (projets hospitalier prioritaire, projet ville-hôpital).

Dans le département, il convient de relever le financement de 4 projets importants et structurants pour l'avenir du territoire :

- le CHRU de Tours, pour une aide de 2,89 M€,
- le Centre Hospitalier du Chinonais pour 393 000 €,
- le centre hospitalier intercommunal Amboise-Château-Renault pour 253 000 €
- le pôle santé Léonard de Vinci à Chambray-Lès-Tours pour 310 000 €

En 2021, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a délégué 20,1 M€ pour la région Centre-Val de Loire pour le secteur du grand âge. Pour l'Indre-et-Loire, en concertation avec le Conseil départemental, 3 dossiers pour 3,3 M€ ont bénéficié de l'aide de la CNSA en 2021 : EHPAD de Villeloin Coulangé (1,3 M€), EHPAD de Vernou (0,5 M€) et EHPAD Hameau de Fondettes (1,5 M€). L'investissement du quotidien dans les EHPAD du département a été soutenu à hauteur de 1,185 M€.

Concernant le volet numérique et afin de répondre aux enjeux de la modernisation des systèmes d'information des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), le programme « ESMS numérique » vise à permettre le financement des investissements dans le champ du numérique pour les 5 prochaines années. Sa mise en œuvre bénéficie des crédits médico-sociaux du Ségur numérique qui s'élèvent à 600 M€ pour la région. La 1ère tranche 2021 est mobilisée par l'ARS Centre-Val de Loire pour le soutien de projets après appel à projets (3,1 M€). Ce sont 18 projets d'établissements et services médico-sociaux du département qui en ont bénéficié en 2021.

4. DE NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION ET DE GOUVERNANCE

La mise en œuvre du Plan de relance a aussi été l'occasion d'innover et de mettre en place des outils de suivi nécessaires compte tenu de la diversité des appels à projet. Outre la création d'un sous-préfet à la relance, innovation gouvernementale contribuant à personnaliser le plan, différentes solutions souvent innovantes ont été élaborées afin que le département d'Indre et-Loire bénéficie pleinement de celui-ci.

Une démarche collaborative : la territorialisation du Plan de relance s'est effectuée de manière concertée, comme l'illustre la création du comité de relance et de cohésion des territoires associant les parlementaires du département, les élus des communes et communautés de commune. Sous l'égide de la Ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline GOURAULT, un accord départemental de relance a été conclu entre la préfète d'Indre-et-Loire et le président du conseil départemental, exprimant une ambition commune pour la réalisation de projets structurants pour l'avenir du département.

Air table : véritable tableau de bord du Plan de relance, il offre, au maillage de l'arrondissement, une perspective sur l'ensemble des dispositifs et leur calendrier et permet d'identifier l'ensemble des lauréats par des recherches croisées et dynamiques de telle sorte que les élus peuvent connaître les lauréats de leur territoire.

Lien direct: https://airtable.com/shra4yxdX7BFhkwyP

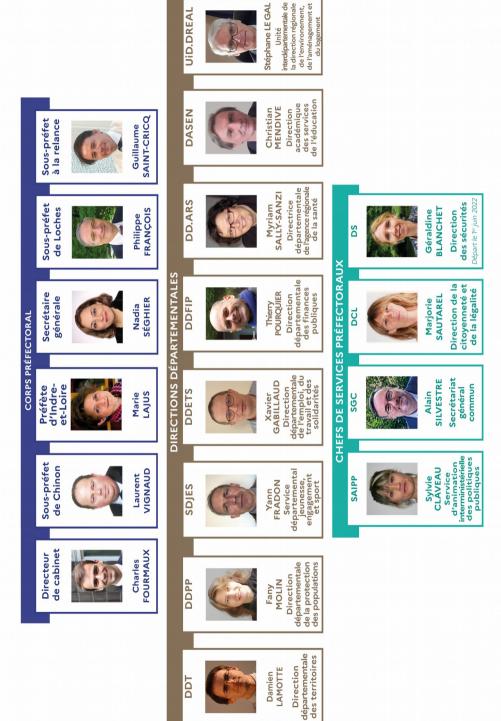
Le flash relance départemental : à destination des collectivités, des parlementaires, des chambres consulaires et des principaux partenaires de l'État, le flash relance départemental a présenter le Plan de relance par thématique, pour décoder les mesures et faciliter leur accès aux porteurs de projets.

La fabrique de la relance : un guichet en faveur de la territorialisation de la relance.

Le baromètre de l'action publique: la dynamique du Plan de relance et la volonté de faire prendre conscience de l'engagement du gouvernement en faveur de nos concitoyens a initié un nouveau moyen de communication: le baromètre de l'action publique. Celui-ci permet à chacun de suivre l'avancée du déploiement des politiques publiques prioritaires du gouvernement au plus près de chez soi.



Trombinoscope des services de l'État



L'Indre et Loire

Nous contacter

Préfecture d'Indre-et-Loire

15 rue bernard Palissy 37000 Tours Tél : 02 47 64 37 37

Sous-préfecture de Chinon

1, rue Philippe de Commines 37500 Chinon Tél : 02 47 64 37 37

Sous-préfecture de Loches

12 avenue des Bas-Clos 37600 Loches Tél : 02 47 64 37 37

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

267 rue Giraudeau -CS 74212 37042 Tours Tél: 02 47 60 77 60

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Cité administrative du Cluzel 61 avenue de Grammont BP61664 37016 Tours Tél : 02 47 60 77 60

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

8 rue Alexander Fléming BP 81656 37016 Tours Grand Tours Tél: 02 47 31 57 01

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Cité administrative du Cluzel 61 avenue de Grammont BP 12023 37020 Tours Tél : 02 47 31 11 11

Direction départementale des territoires (DDT)

Cité administrative du Cluzel 61 avenue de Grammont BP71655 37016 Tours

Tél: 02 47 70 80 90

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

94 boulevard Béranger 37032 Tours Tél: 02 47 21 73 00

Unité départementale de la direction régionale de l'aménagement et du logement (DREAL)

ZA n°2 des Ailes 25-26 rue des Ailes 37210 Parcay-Meslay Tél.: 02 47 46 47 00

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

36 rue de clocheville 37000 Tours Tél : 02 47 31 03 03

Délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS)

Cité administrative Champ Girault 38 rue Edouard Vaillant CS 94214 37042 Tours Tél: 02 38 77 34 34

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

Hôtel de police 70-72 rue Marceau BP 3308 37033 Tours Tél : 02 47 33 80 69

Groupement de gendarmerie départementale

Caserne Raby 171 avenue de Grammont 37000 Tours Tél: 02 47 31 37 37

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

ZA La Haute Limougère route de Saint-Roch 37230 Fondettes Tél: 02 47 49 68 68

Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

53 rue Lavoisier CS 83313 37033 Tours Tél : 02 47 05 46 75

En complément des services de l'État, des collectivités et des opérateurs, **27 France services** délivrent une offre administrative de proximité à :

Avoine
Bléré
Bourgueil
ChateauRenault
Château-laVallière
Cheillé
Joué-lèsTours
La Riche
Langeais
Ligueil
Loches

Monnaie

Montbazon Montlouissur-Loire Montrésor Neuillé-Pont-Pierre Panzoult Richelieu Sainte-Maure-de-Touraine Saint-Pierredes-Corps Tours Vouvray





15, rue Bernard Palissy Place de la Préfecture - 37000 Tours 37925 Tours cedex 9

> Téléphone: 02 47 64 37 37 www.indre-et-loire.gouv.fr



